

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022



Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	6
Rapport de l'actuaire désigné	7
Rapport de l'auditeur indépendant	8
États consolidés de la situation financière	12
Comptes consolidés de résultat	13
États consolidés du résultat global	14
États consolidés des variations des capitaux propres	15
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	16
Notes annexes	17
1 Description de la société et sommaire des activités	17
2 Principales méthodes comptables	17
3 Instruments financiers	35
4 Montants d'assurance à recevoir	39
5 Autres actifs	39
6 Immobilisations corporelles	40
7 Immobilisations incorporelles	40
8 Écart d'acquisition	41
9 Fonds distincts	41
10 Montants d'assurance à payer	42
11 Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance	42
12 Crédoeurs et autres passifs	46
13 Régimes d'avantages du personnel	47
14 Dette subordonnée	52
15 Primes d'assurance	52
16 Produits tirés des frais	52
17 Prestations et charges	53
18 Charges opérationnelles	53
19 Impôts	54
20 Résultat par action	56
21 Capital-actions	56
22 Dividendes	58
23 Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires	58
24 Information sectorielle	59
25 Engagements et éventualités	63
26 Opérations entre parties liées	63
27 Gestion du capital	64
28 Gestion du risque	64
29 Acquisition d'entreprises	79
30 Évènements subséquents	80
Glossaire des termes	81

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2022. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus d'information financière ainsi que de divers aspects de l'audit et de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des polices sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences réglementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des contrats à la date de clôture à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse des actifs de la société permettant de déterminer si ceux-ci suffisent pour soutenir les passifs des contrats, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables, et ce, pour l'exercice courant et les quatre exercices suivants.

À titre d'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices et aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. L'auditeur externe a un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontre périodiquement pour discuter de son audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose son opinion et l'étendue de son audit.



Mark Sylvia

Président et chef de la direction
Kingston (Ontario)
Le 24 février 2023



Rebecca Rycroft

Vice-présidente principale et chef des finances
Kingston (Ontario)
Le 24 février 2023

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats et les passifs de réassurance dans l'état consolidé de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie au 31 décembre 2022 et toute modification s'y rapportant dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des passifs des contrats, nets des passifs de réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Dan Doyle, FSA, FCIA, MAAA

Fellow, Institut canadien des actuaires

Kingston (Ontario)

Le 24 février 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p>Évaluation des passifs des contrats d'assurance</p> <p><i>Voir la note 2, Principales méthodes comptables, et la note 11, Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Au 31 décembre 2022, les états consolidés de la situation financière de la société font état d'un passif brut des contrats d'assurance de 5,6 G\$ et de passifs de réassurance de 0,2 G\$ (collectivement, les passifs des contrats d'assurance). Les passifs des contrats d'assurance représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placements futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur.</p> <p>Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA) (les « pratiques actuarielles »). La MCAB incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la morbidité, des déchéances, des rachats, et des taux de rendement futurs des placements, qui exigent que la direction utilise son jugement. Les hypothèses sont fondées sur des études des résultats techniques, sur des études du secteur et sur des exigences de l'ICA.</p> <p>Nous avons déterminé que cette question était une question clé de l'audit en raison du jugement exercé par la direction dans son évaluation des passifs des contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'évaluation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations. Nous avons eu recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat pour effectuer les procédures.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tester la façon de procéder de la direction pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, en effectuant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> – comprendre la méthode utilisée par la direction pour évaluer les passifs des contrats d'assurance; – tester l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents sur l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes relatives aux polices utilisées par la direction pour évaluer les passifs des contrats d'assurance. – avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction fondées sur les meilleures estimations pour les déchéances, les rachats, la mortalité et les taux de rendement futurs des placements, en effectuant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ◦ évaluer ces hypothèses conformément aux principes actuariels et aux exigences de l'ICA; ◦ évaluer le caractère approprié des études des résultats techniques effectuées par l'actuaire désigné et prendre en considération la relation entre les résultats et les études du secteur; – avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, tester le caractère approprié des pratiques actuarielles utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, en effectuant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ◦ évaluer un échantillon de pratiques actuarielles pour nous assurer que les caractéristiques des produits ont été modélisées correctement. ◦ évaluer un échantillon de pratiques actuarielles pour nous assurer que les hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les déchéances, les rachats, la mortalité et les taux de rendement futurs des placements ont été utilisées correctement. • tester les informations fournies dans les états financiers consolidés, en particulier la sensibilité des hypothèses fondées sur les meilleures estimations relatives aux passifs des contrats d'assurance.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport de l'auditeur indépendant, et les informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, inclus dans le rapport annuel, qui devrait nous être remis après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune autre forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière du travail que nous avons effectué sur les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport de l'auditeur indépendant, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons aucun fait à signaler à cet égard. Lorsque nous lisons ces informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers consolidés, inclus dans le rapport annuel, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les états financiers consolidés, nous sommes tenus de signaler ce fait aux personnes responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance, entre autres informations, au sujet de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que des constatations importantes dégagées, y compris toute déficience importante dans le contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Owen Thomas.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 24 février 2023

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2022	2021
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	175 523 \$	193 217 \$
Placements		
Placements à court terme (note 3)	9 031	8 647
Obligations (note 3)	6 744 757	8 149 460
Actions privilégiées (note 3)	402 165	441 339
Actions ordinaires (note 3)	830 633	1 019 434
Actifs dérivés (note 3)	9 776	6 302
Prêts hypothécaires (note 3)	119 556	153 564
Avances sur polices (note 3)	59 979	56 917
Prêts sur polices (note 3)	46 865	52 808
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	8 398 285	10 081 688
Revenu de placement à recevoir	50 291	42 379
Primes d'assurance à recevoir (note 4)	81 083	48 700
Actif d'impôt exigible	46 946	15 242
Autres actifs (note 5)	33 506	19 452
Immobilisations corporelles (note 6)	13 642	14 889
Immobilisations incorporelles (note 7)	60 571	28 511
Écart d'acquisition (note 8)	24 465	—
Placements dans des entreprises associées	29 815	22 504
Actifs des fonds distincts (note 9)	8 565 675	9 257 298
Total de l'actif	17 304 279 \$	19 530 663 \$
Passif		
Créditeurs et autres passifs (note 12)	100 638 \$	95 583 \$
Prestations d'assurance à payer (note 10)	156 585	115 793
Passifs de réassurance (note 11)	163 212	253 330
Passifs des contrats d'assurance (note 11)	5 640 342	7 091 053
Passifs des contrats de placement	27 246	27 872
Sommes en dépôt des titulaires de police	35 652	35 094
Provision pour profits à verser aux titulaires de polices	41 490	38 665
Passif d'impôt différé (note 19)	37 646	45 539
Dette subordonnée (note 14)	399 129	398 858
Passifs des polices de fonds distincts	8 565 675	9 257 298
Total du passif	15 167 615	17 359 085
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 21)	100 000	100 000
Autres instruments de capitaux propres (note 21)	196 664	196 664
Actions ordinaires (note 21)	985	985
Surplus d'apport	19 387	19 387
Résultats non distribués	1 935 141	1 802 325
Cumul des autres éléments du résultat global	(115 513)	52 217
Total des capitaux propres	2 136 664	2 171 578
Total du passif et des capitaux propres	17 304 279 \$	19 530 663 \$



Duncan N. R. Jackman

Président du conseil d'administration



Mark Sylvia

Président et chef de la direction

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits		
Primes brutes (note 15)	1 339 836 \$	1 182 899 \$
Primes cédées aux réassureurs (note 15)	(297 282)	(267 356)
Primes nettes (note 15)	1 042 554	915 543
Revenu de placement (note 3)	358 068	329 693
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 737 377)	(363 415)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	20 727	105 609
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente incluant les réductions de valeur (note 3)	(33 914)	(1 477)
Produits tirés des frais (note 16)	283 136	272 774
Total des produits	(66 806)	1 258 727
Prestations et charges		
Montant brut des prestations et des règlements payés (note 17)	865 858	789 050
Montants recouvrables des réassureurs (note 17)	(192 648)	(158 932)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 17)	(1 450 711)	(54 408)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 17)	(90 118)	(131 431)
Variation des provisions des contrats de placement	1 088	471
Participations	39 773	36 820
Charges opérationnelles (note 18)	202 064	176 513
Commissions	281 148	265 337
Commissions recouvrées des réassureurs	(31 785)	(31 559)
Charges d'intérêts	18 898	21 472
Total des prestations et des charges	(356 433)	913 333
Impôt sur les primes	22 359	18 229
Impôt sur les placements et le capital	3 452	3 822
Résultat net avant impôts	263 816	323 343
Impôts (note 19)	53 401	64 409
Résultat net	210 415 \$	258 934 \$
Moins : résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	1 292	12 849
Résultat net attribuable aux actionnaires	209 123	246 085
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées (note 22)	4 900	7 049
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	204 223 \$	239 036 \$
Résultat par action - de base et dilué (note 20)	207,32 \$	242,66 \$

(2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat net	210 415 \$	258 934 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :		
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net :		
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente (note 19)	(217 174)	(57 228)
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur (note 19)	24 902	1 201
Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur	(192 272)	(56 027)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	24 542	33 961
Total des autres éléments du résultat global	(167 730)	(22 066)
Résultat global	42 685 \$	236 868 \$
Résultat global attribuable aux :		
Titulaires de polices avec participation	(2 147) \$	14 064 \$
Actionnaires	44 832	222 804
Total	42 685 \$	236 868 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Actionnaires	Titulaires de polices	Total	Actionnaires	Titulaires de polices	Total
Actions privilégiées (note 21)	100 000 \$	— \$	100 000 \$	100 000 \$	— \$	100 000 \$
Autres instruments de capitaux propres (note 21)	196 664 \$	— \$	196 664 \$	196 664 \$	— \$	196 664 \$
Actions ordinaires (note 21)	985	—	985	985	—	985
Surplus d'apport	19 387	—	19 387	19 387	—	19 387
Résultats non distribués						
Résultats non distribués - début de l'exercice	1 746 945	55 380	1 802 325	1 560 384	42 531	1 602 915
Résultat net	209 123	1 292	210 415	246 085	12 849	258 934
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(4 900)	—	(4 900)	(7 049)	—	(7 049)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	(72 699)	—	(72 699)	(52 475)	—	(52 475)
Résultats non distribués - fin de l'exercice	1 878 469	56 672	1 935 141	1 746 945	55 380	1 802 325
Cumul des autres éléments du résultat global						
Cumul des autres éléments du résultat global - début de l'exercice	49 385	2 832	52 217	72 666	1 617	74 283
Autres éléments du résultat global	(164 291)	(3 439)	(167 730)	(23 281)	1 215	(22 066)
Cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice	(114 906)	(607)	(115 513)	49 385	2 832	52 217
Total des capitaux propres	2 080 599 \$	56 065 \$	2 136 664 \$	2 113 366 \$	58 212 \$	2 171 578 \$
Composition du cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice						
Profit (perte) latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	(138 962) \$	(3 338) \$	(142 300) \$	47 840 \$	2 132 \$	49 972 \$
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi	24 288	2 499	26 787	1 397	848	2 245
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global	(232)	232	—	148	(148)	—
Total du cumul des autres éléments du résultat global	(114 906) \$	(607) \$	(115 513) \$	49 385 \$	2 832 \$	52 217 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Activités opérationnelles		
Résultat net	210 415 \$	258 934 \$
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Variation des passifs des contrats	(1 449 623)	(53 937)
Variation des passifs de réassurance	(90 118)	(131 431)
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	1 737 377	363 415
(Profit) perte réalisé sur les actifs incluant les réductions de valeur des actifs disponibles à la vente	13 187	(104 132)
Amortissement de l'escompte sur les titres de créance	(76 850)	(71 236)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	21 466	13 181
Quote-part de la perte (du résultat) des entreprises associées	(1 466)	(1 323)
Impôt différé (note 19)	(16 688)	(2 342)
Autres éléments	29 116	45 814
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	376 816	316 943
Activités d'investissement		
Placements en portefeuille		
Acquisitions et avances	(2 091 096)	(2 726 524)
Ventes et échéances	1 873 830	2 443 363
Avances sur polices		
Avances	(9 107)	(8 541)
Remboursements	12 006	15 701
(Augmentation) diminution des placements à court terme	(384)	4 361
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	(19 779)	(10 845)
Placement dans des entreprises associées	(6 340)	(150)
Dividendes versés par des entreprises associées	495	270
Acquisition d'entreprises (note 29)	(57 910)	—
Flux de trésorerie liée aux activités d'investissement	(298 285)	(282 365)
Activités de financement		
Dividendes versés aux porteurs d'actions privilégiées (note 22)	(72 699)	(52 475)
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires (note 22)	(4 900)	(9 198)
Intérêt versé sur la dette subordonnée et sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	(18 626)	(15 508)
Émission de la dette subordonnée (note 14)	—	199 300
Rachat de la dette subordonnée (note 14)	—	(200 000)
Rachat des actions privilégiées (note 21)	—	(149 500)
Émission de billets avec remboursement de capital à recours limité (note 21)	—	196 664
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(96 225)	(30 717)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(17 694)	3 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de l'exercice (note 3)	193 217	189 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de l'exercice (note 3)	175 523 \$	193 217 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)	40 277 \$	22 790 \$
Produit d'intérêts reçus	224 779	201 253
Dividendes reçus	49 857	56 482

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

1. Description de la société et sommaire des activités

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto, Ontario, en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (la société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8, qui est également son adresse principale. L'Empire Vie est une institution financière sous réglementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. L'Empire Vie est devenue une société ouverte le 5 août 2015 et est inscrite à titre d'émetteur assujetti auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale de fonds communs de placement, Placements Empire Vie Inc. (« Placements Empire Vie »), qui a été établie en 2011. Placements Empire Vie est devenue un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale, la Financière TruStone Inc. (FTSI) établie en 2022, dont le siège social est situé au 259, rue King Est, Kingston, Ontario, K7L 3A8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 24 février 2023.

2. Principales méthodes comptables

(a) Base d'établissement

Les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base d'évaluation à la juste valeur, à l'exception de certains actifs et passifs. Les passifs des contrats d'assurance et les actifs/passifs de réassurance sont évalués sur une base actualisée, conformément aux normes de pratique actuarielle. Les passifs des contrats de placement, les prêts hypothécaires ainsi que les prêts sur polices et les avances sur polices sont comptabilisés au coût amorti. Certains autres actifs et passifs sont évalués selon la base du coût historique, comme il est expliqué tout au long de cette note. Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action ou des autres mentions. Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux exigences de comptabilité du BSIF, dont aucune ne fait exception aux normes IFRS.

(b) Base de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats et les flux de trésorerie de la société et de ses filiales. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables découlant de ses liens avec l'entité et que son pouvoir sur l'entité lui permet d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées à compter de la date de transfert de contrôle à la société. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse. Les états financiers des filiales ont été préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations, les soldes, les produits et les charges intragroupes d'importance ont été éliminés entièrement dans la consolidation.

(c) Jugements et estimations comptables clés

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS, exige que la direction utilise son jugement et fasse des estimations, en plus de formuler des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges présentés

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

durant l'exercice. Sur une base continue, la direction évalue ses jugements, ses estimations et ses hypothèses critiques relativement à son actif, à son passif, à ses produits et à ses charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications des estimations sont comptabilisées dans la période comptable où elles sont déterminées.

La société considère les éléments suivants particulièrement susceptibles d'entraîner des modifications des estimations et des jugements :

(i) Passifs liés à l'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) tel que permis par la norme IFRS 4 – *Contrats d'assurance*, qui incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la mortalité, de la morbidité, des déchéances, des rachats, des taux de rendement futurs des placements, des participations, et des coûts d'administration, et incorpore également des marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont revues au moins sur une base annuelle et sont mises à jour afin de refléter les résultats réels et les conditions de marché. La modification des hypothèses fondées sur les meilleures estimations et des marges pour écarts défavorables peut avoir une incidence significative sur l'évaluation des passifs liés à l'assurance.

Les notes 2(e), 2(m), 11 et 28 comportent des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés à l'assurance.

(ii) Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou qu'instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont constatées au résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2(d), 3(a), 3(b) et 11(c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

(iii) Prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi inscrite dans le résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2(l) et 13 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

(iv) Dépréciation

Les titres disponibles à la vente et les prêts et créances sont revus à chaque clôture de trimestre pour identifier et évaluer les placements qui présentent des signes potentiels de dépréciation. Pour les titres disponibles à la vente et les prêts et créances, les pertes de valeur sont constatées s'il y a des indications objectives de dépréciation des suites d'un événement qui réduit les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument et que l'incidence peut être estimée de façon fiable. Les indications objectives de dépréciation comprennent, mais sans s'y limiter, une faillite ou un défaut, la défaillance d'un débiteur, et des conditions défavorables spécifiques affectant un secteur d'activité ou une région géographique. De

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

plus, pour les titres de capitaux propres, un déclin important ou prolongé de la juste valeur d'un titre en deçà de son coût est une indication objective de dépréciation. La décision de constater une perte de valeur, son montant et la période durant laquelle elle est constatée pourrait changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction était différente. Les réductions de valeur des titres de créance ne sont pas constatées lorsque la dépréciation découle de changements dans les taux d'intérêt des marchés si les flux de trésorerie contractuels à venir demeurent recouvrables aux yeux de la direction.

Les notes 2(d), 3(b), 11(c) et 28(c) comportent des renseignements supplémentaires concernant la dépréciation.

(d) Instruments financiers

(i) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés ont été classées au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs basée sur la transparence des données d'entrée utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

Niveau 1 - La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement la trésorerie, ainsi que les actions ordinaires, les actions privilégiées et les dérivés négociés en bourse.

Niveau 2 - La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un marché actif, une évaluation basée sur des données d'entrée observables significatives ou des données d'entrée dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les équivalents de trésorerie, les obligations d'État, certaines obligations de sociétés ou privées, des placements à court terme, certaines actions ordinaires (parts de sociétés immobilières en commandite) et les dérivés hors cote.

Niveau 3 - La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants du marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition.

Les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des obligations et des débentures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débentures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. À l'exception des profits et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente dans l'état du résultat net.

Les prêts et les créances peuvent inclure les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis par les provisions mathématiques. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et inscrits à l'actif pour tous les autres instruments.

(iii) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques liés au change et aux actions ainsi qu'à d'autres risques de marché associés à certains actifs et passifs. Les actifs et les passifs financiers dérivés sont classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés sous « Actifs dérivés », tandis que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont présentés sous « Autres passifs ». Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Variation de la juste valeur » des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net.

(iv) Dépréciation

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

(1) Titres de créance disponibles à la vente

La société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que le recouvrement opportun du principal ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assuré. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement dans

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

« Résultat net » font l'objet d'une reprise si la juste valeur augmente subséquemment et que l'augmentation peut être objectivement liée à un évènement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

(2) Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Il y a une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propres disponibles à la vente en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, sauf que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être reprises subséquemment en résultat net. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

(3) Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et les prêts font l'objet de tests de dépréciation individuels afin d'établir la provision pour perte de valeur.

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du principal et des intérêts d'un prêt hypothécaire, d'une avance sur police ou d'un prêt sur police. Les conditions et les évènements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements ou une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un évènement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est reprise au moyen d'un ajustement à la provision et la reprise est constatée dans le résultat net.

(v) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

(vi) Autres

Les montants d'assurance à recevoir et les créances clients ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti. Les créances clients sont présentées sous Autres actifs. Les créditeurs et autres passifs (à l'exception des passifs dérivés) et les montants d'assurance à payer ont été classés en tant qu'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

(vii) Prêts de titres

La société effectue des opérations de prêt de titres par l'intermédiaire de son dépositaire à titre d'agent de prêts. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés. Ils continuent d'être déclarés sous la rubrique Placements des états consolidés de la situation financière, puisque la société conserve les risques et les avantages importants, ainsi que les avantages économiques associés à ces titres prêtés. Veuillez consulter la note 3 (e) pour obtenir plus de détails.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(e) Réassurance

La société conclut des ententes de réassurance afin de limiter son exposition au risque excédentaire. La société a mis en place une politique de gestion du risque de réassurance qui exige que de telles ententes soient conclues avec des réassureurs bien établis dont la cote de crédit est élevée. Les traités de réassurance sont évalués selon les montants associés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux dispositions de chaque traité de réassurance. Les montants payables ou à recevoir des réassureurs relativement aux primes reçues ou règlements payés sont inclus dans les montants d'assurance à recevoir et les passifs d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les primes de réassurance cédées sont présentées comme primes cédées aux réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. Les montants de réassurance recouverts sur les règlements survenus sont constatés en tant que montants recouvrables des réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. La part du réassureur des passifs des contrats d'assurance est constatée en tant qu'actifs de réassurance ou passifs de réassurance, selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière au même moment que le passif lié à l'assurance sous-jacent auquel il se rapporte.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation survient durant un exercice. Une dépréciation est constatée en présence d'une indication objective qu'une partie seulement des montants à recevoir en vertu des modalités du contrat sera reçue. Si un actif de réassurance est déprécié, il est ramené à sa valeur recouvrable et la dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

Le profit ou la perte sur la souscription de réassurance est constaté dans l'état consolidé du résultat net immédiatement à la date de la souscription et n'est pas amorti.

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les améliorations locatives, le mobilier et le matériel à l'usage de la société. Toutes les catégories d'actifs sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation, sauf pour les terrains, qui ne sont pas assujettis à l'amortissement. Le coût comprend tous les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif. Des coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé afin de ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, de la façon suivante :

Terrains	Aucun amortissement
Immeubles	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et matériel	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée jusqu'à l'échéance du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la clôture de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée sur une base prospective. Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. La dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

(g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les licences connexes, ainsi que les coûts de développement des logiciels, et sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

cumulé et de toute réduction de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée d'utilité estimée, qui varie généralement de trois à sept ans. L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net. Pour les actifs incorporels en développement, l'amortissement commence lorsque les actifs peuvent être utilisés. La société ne dispose pas d'actifs incorporels assortis d'une durée d'utilité indéfinie.

Les changements dans la durée d'utilité attendue ou la tendance de consommation attendue des avantages économiques futurs associés à l'actif sont comptabilisés en modifiant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements dans les estimations comptables.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Aux fins de la détermination des dépréciations, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il y a des flux de trésorerie identifiables séparément. Les dépréciations sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

(h) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la partie du prix d'achat qui est supérieure à la juste valeur nette attribuée aux actifs achetés et aux passifs pris en charge dans une acquisition d'entreprise. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé au coût et ensuite évalué au coût, moins toute charge de dépréciation encourue.

Une évaluation de la dépréciation est effectuée au moins une fois par an ou lorsque les circonstances indiquent une possible présence de dépréciation de l'écart d'acquisition, soit lorsqu'il existe des preuves indiquant que la valeur comptable totale excède le montant recouvrable. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur, moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net au cours de la période au cours de laquelle elles se produisent et ne peuvent pas être reprises dans des périodes futures.

L'évaluation de la dépréciation implique des jugements importants et l'utilisation d'une variété de données prospectives, d'estimations et d'hypothèses, notamment, mais sans s'y limiter, des facteurs tels que les taux d'actualisation, les modèles de flux de trésorerie prévus, les dépenses et le marché externe, ainsi que l'environnement concurrentiel. En raison de ces incertitudes, les résultats réels pourraient différer de façon importante des résultats obtenus au moyen de la modélisation de l'évaluation de la dépréciation.

(i) Placements dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société a une influence importante, mais qu'elle ne contrôle pas. Elle détient généralement des actions représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les placements dans des entreprises associées sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les placements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de refléter la part du bénéfice ou de la perte de l'entreprise revenant à la société après la date d'acquisition.

Les états consolidés du résultat net comptabilisent la part du bénéfice ou de la perte de la société après l'acquisition et les autres éléments du résultat global comptabilisent la part des autres éléments du résultat global de la société. À chaque date de présentation de l'information financière, la société détermine s'il existe des preuves objectives qu'il y a dépréciation de chaque placement dans des entreprises associées. La société calcule la dépréciation en faisant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable et présente ce montant comme une part du bénéfice ou de la perte des entreprises associées dans les états consolidés du résultat net. Les états financiers de la société comptabilisent le bénéfice ou la perte attribuable aux opérations entre la société et ses entreprises associées uniquement dans la mesure où ils concernent des intérêts non liés

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

de l'investisseur dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont éliminées à moins que l'opération fournisse une preuve de dépréciation de l'actif cédé. Les pratiques comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'assurer la conformité aux pratiques adoptées par la société.

(j) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs de fonds distincts conformément aux ententes contractuelles, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que les titulaires de polices n'aient pas un accès direct aux actifs spécifiques. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur de clôture. La société comptabilise des passifs de contrats de fonds distincts correspondant à la juste valeur des actifs, de même que toute garantie en tant que passifs de contrats d'assurance. L'état consolidé du résultat net de la société comprend les produits tirés des frais perçus pour la gestion des fonds distincts, de même que les charges liées à l'acquisition, à la gestion de placements, à l'administration ainsi qu'aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et aux garanties de retrait de ces fonds. La note 9 présente des détails sur les actifs de fonds distincts et les variations dans les actifs de fonds distincts.

La société offre des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et une garantie de retrait minimum comptabilisées comme des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance. La sensibilité aux fluctuations de marché des passifs de la société liés aux garanties des fonds distincts est présentée à la note 28(a)(1).

(k) Dette subordonnée

La dette subordonnée est constatée au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt sur la dette subordonnée est comptabilisé à titre de charge d'intérêt dans l'état consolidé du résultat net.

(l) Avantages du personnel

La société fournit des prestations de retraite aux membres de son personnel par l'entremise d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies. La société a cessé d'accepter de nouveaux adhérents au régime à prestations définies à compter du 1^{er} octobre 2011 et a lancé le 1^{er} janvier 2012 un régime à cotisations définies ouvert aux nouveaux adhérents et à tous les membres du personnel existant qui ont choisi de transférer leurs fonds hors du régime à prestations définies. La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

(i) Prestations de retraite

En vertu du régime à prestations définies, la société détermine un montant de prestation de retraite auquel aura droit un employé à sa retraite, selon des facteurs tels que son âge, le nombre d'années de service et la rémunération. Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur les taux d'intérêt courants d'obligations de sociétés de haute qualité.

La charge au titre des prestations définies inclut l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé à l'aide du taux d'actualisation basé sur les rendements du marché pour les obligations de haute qualité à la clôture de l'exercice précédent. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

En vertu de la composante à cotisations définies du régime, la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds). Elle n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les cotisations sont constatées en tant que charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont payables.

(ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés retraités. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Le coût projeté de ces avantages est cumulé sur la période d'emploi en utilisant la même méthode comptable que pour les régimes à prestations définies. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Ces obligations sont évaluées annuellement par des actuaires indépendants et ne sont pas financées.

(iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités de fin de contrat de travail. La société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réaliste de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

(m) Contrats d'assurance et de placement

(i) Classement des produits

Les contrats d'assurance sont ceux qui transfèrent un risque d'assurance important à l'établissement du contrat. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société accepte d'indemniser un titulaire de police si un évènement futur incertain spécifique (autre qu'un changement dans une variable financière) avait une incidence défavorable pour le titulaire de la police et le contrat d'assurance a une teneur commerciale. Tout contrat qui ne correspond pas à la définition d'un contrat d'assurance en vertu des normes IFRS sera classé comme un contrat de placement ou de services, selon le cas. Les produits émis par la société qui transfèrent un risque d'assurance important ont été classés en tant que contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Autrement, les produits émis par la société sont classés en tant que contrats de placement conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ou en tant que contrats de service conformément à la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La société définit un risque d'assurance important comme la possibilité de verser au moins 2 % de plus que les prestations payables à la personne assurée si l'évènement ne survenait pas. Lorsqu'elle fait référence à différents types de contrats, la société utilise le terme « passifs des polices ».

Une fois qu'un contrat est classé en tant que contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations viennent à échéance ou à s'éteindre. Toutefois, des contrats de placement peuvent être reclassés en tant que contrats d'assurance après leur création si le risque d'assurance devient important.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La société classe ses contrats d'assurance et de placement dans trois catégories principales : contrats d'assurance à court terme, contrats d'assurance à long terme et contrats de placement.

(1) Contrats d'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et les exigences du BSIF. La société applique la MCAB pour l'évaluation des contrats d'assurance qui répond aux exigences de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

a) Contrats d'assurance à court terme

Ces contrats comprennent des produits de rente et d'assurance collective.

Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à court terme sont des options de placement garanties qui offrent un taux de rendement fixe sur une période donnée. Les contrats comprennent certaines garanties qui prennent effet au décès du rentier. Les obligations sont calculées grâce à la MCAB.

Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à court terme comprennent l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance maladie et l'assurance dentaire. Les prestations sont habituellement versées moins d'un an après que les frais ont été engagés. Les passifs pour les règlements impayés sont estimés au moyen d'une analyse statistique et des résultats de la société en matière de sinistres survenus mais non déclarés.

b) Contrats d'assurance à long terme

Ces contrats comprennent des produits d'assurance, des produits de rente et des produits d'assurance collective. Dans tous les cas, les passifs représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placements futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur.

Les produits d'assurance classés dans cette catégorie sont l'assurance vie et l'assurance maladies graves qui prévoient le versement de prestations liées au décès, à la survie ou à la survenance d'une maladie grave. Les durées sont longues. Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à long terme comprennent les rentes qui prévoient le versement d'un revenu viager au rentier et les garanties associées aux produits de fonds distincts de la société. Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à long terme sont l'assurance vie payable au décès de la personne assurée et l'assurance invalidité qui prévoit le remplacement du revenu en cas d'invalidité.

La détermination des passifs des contrats d'assurance à long terme exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations concernant la durée résiduelle des polices. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats techniques futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats d'assurance à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats d'assurance et de réduire le bénéfice qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses est constatée en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance et/ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement.

Chaque année, l'actuaire désigné détermine si les passifs des contrats d'assurance (à la fois pour les catégories à court terme et à long terme) constituent une provision appropriée pour la

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

totalité des obligations liées aux polices et si les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation. Pour ce faire, il utilisera un certain nombre de méthodes d'évaluation, dont la MCAB, les flux monétaires actualisés et les modèles stochastiques. Les niveaux de regroupement et le niveau de prudence appliqués dans l'évaluation de la suffisance des passifs correspondent aux exigences de l'ICA. Tout ajustement est constaté en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net.

(2) Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits de rente qui ne requièrent pas le transfert d'un risque d'assurance important à la création ou pendant la durée du contrat. Pour la société, les produits dans cette catégorie se limitent aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont constatés lorsque les contrats sont conclus et que les dépôts sont reçus. Ces passifs de contrats de placement sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans l'état consolidé du résultat net. Les dépôts et les retraits sont constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé de la situation financière.

(ii) Primes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance sont constatées en tant que produit des activités ordinaires lorsqu'elles sont payables et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont constatées, les passifs des contrats sont calculées, avec pour résultat que les prestations et les charges sont appariées à ce produit des activités ordinaires. Les primes de rente comprennent uniquement les nouveaux dépôts liés aux produits du fonds général comportant un taux de rendement garanti et excluent les dépôts liés aux contrats de fonds distincts et de placement.

(iii) Prestations et règlements payés

Les prestations sont passées en charges lorsqu'elles surviennent. Les prestations de rente sont passées en charges lorsqu'elles deviennent payables. Les règlements d'assurance maladie sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve suffisante de leur existence et qu'il est possible de faire une évaluation raisonnable du montant concerné. Les prestations et règlements payés comprennent les coûts directs d'un règlement. Les montants recouvrables des réassureurs sont comptabilisés dans la même période que les règlements y afférents.

(iv) Coûts d'acquisition différés

Les frais de distribution des fonds distincts ayant des frais de vente différés sont reportés et amortis sur la durée des dépôts connexes ou sur la période visée par ces frais de vente, selon le cas. Ces coûts différés sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts différés dans la période et l'amortissement des coûts différés font partie intégrante de la variation brute des passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé du résultat net.

(n) Polices avec participation

La société maintient un compte pour les polices avec participation (compte avec participation), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 456 à 464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leur titulaire de

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

participer aux profits qui découlent du compte avec participation. Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale, et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation sont comptabilisées à titre de charges liées aux participations sur polices dans l'état consolidé du résultat net.

À la fin de la période, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance, les sommes en dépôt des titulaires de polices et la provision pour participations à verser aux titulaires de polices. Tous les contrats de réassurance avec participation cédés à la fin de la période sont inscrits dans les actifs de réassurance ou dans les passifs de réassurance. Le résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans l'état consolidé du résultat net. Le résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans les états consolidés du résultat global. La partie des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global relative aux polices avec participation est constatée séparément dans les capitaux propres attribuables aux titulaires de polices à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

(i) Politique de placement

Les placements dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, des seuils de concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

(ii) Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est constaté directement à chaque segment d'actifs. Lorsqu'il y a un déficit des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affectée au segment du capital et de l'excédent des actionnaires à partir du segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement au déficit des fonds par rapport aux actifs de chaque segment. Lorsqu'il y a un excédent des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affectée du segment du capital et de l'excédent des actionnaires au segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

(iii) Affectation des frais

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, les frais associés directement au compte avec participation sont imputés au compte avec participation. Les frais qui découlent ou qui varient directement selon les différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les impôts sur les primes sont affectés en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

(iv) Affectation de l'impôt sur le résultat

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, l'impôt est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(o) Produits tirés des frais

Les produits tirés des frais comprennent les frais de gestion des placements, les frais d'administration de polices et les frais liés aux garanties : ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent également les frais de rachat qui sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Les produits tirés des frais obtenus pour la gestion et l'administration des placements ainsi que des garanties liées aux fonds sont comptabilisés selon la valeur liquidative des fonds à la clôture.

(p) Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont constatés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, généralement à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans les états consolidés du résultat net pour tous les actifs financiers.

(q) Impôts

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net sauf s'ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales qui servent au calcul du montant sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de chaque période.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'événements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable : la société comptabilise des impôts différés au titre de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur aux fins des états financiers et au titre de certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts exigés par la même autorité fiscale de la même entité imposable.

(r) Conversion des devises

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises sont constatés dans l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne les actifs financiers monétaires désignés à titre d'actifs disponibles à la vente, les écarts de conversion sont constatés dans l'état consolidé du résultat net. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires, comme les actions ordinaires disponibles à la vente libellées en devises, sont

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

constatés dans les autres éléments du résultat global et inclus dans les actifs disponibles à la vente du cumul des autres éléments du résultat global. À la décomptabilisation d'un actif financier non monétaire disponible à la vente, le profit ou la perte de change cumulé antérieurement constaté dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

(s) Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui peuvent être reclassés plus tard au résultat net : la variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le résultat net, et l'amortissement des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les autres éléments du résultat global comprennent également des éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net : les réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Tous les montants des autres éléments du résultat global étant nets des impôts.

(t) Provisions

Les provisions sont constatées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si la sortie de ressources représentative d'avantages économiques est improbable, l'existence d'un passif éventuel est indiquée, à moins que la possibilité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit très faible. Toute variation dans l'estimation d'une provision est constatée dans le résultat net. Les provisions ne sont pas constatées dans les pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges prévues pour l'extinction de l'obligation selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

(u) Contrats de location

La société loue certaines immobilisations corporelles. Lorsque la société signe un contrat de location à titre de locataire, un droit d'utilisation de l'actif et une obligation locative sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. L'obligation locative est comptabilisée en fonction de la valeur actuelle des paiements de location actualisée au taux d'emprunt marginal de la société. Après la comptabilisation initiale, l'obligation locative est évaluée selon le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisée au poste « Crédoiteurs et autres passifs ». La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges opérationnelles. La dépréciation de l'actif au titre du droit d'utilisation associé est comptabilisée dans les charges opérationnelles.

La société a choisi d'appliquer l'option de comptabiliser les paiements de location pour les actifs à court terme et de faible valeur de façon linéaire sur la période de location dans les charges opérationnelles.

(v) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société ne dispose pas d'instruments ayant potentiellement un effet dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action est le même que le résultat de base par action.

(w) Modifications comptables

Normes internationales d'information financière (normes IFRS) nouvelles et modifiées devant être adoptées en 2023 ou plus tard

En mai 2017, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17), pour établir des lignes directrices en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance ainsi que de l'information à fournir. Des modifications à la norme IFRS 17 ont été publiées en juin 2020, et elles ont reporté la date de prise d'effet de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, avec une date de transition au 1^{er} janvier 2022. La norme IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement à moins que cela ne soit impossible, auquel cas la société peut choisir d'utiliser une

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur. La société a choisi la méthode de la juste valeur.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme IFRS 9 comprend des directives sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture, et ne requiert pas le retraitement des périodes comparatives.

En vertu des modifications apportées à la norme IFRS 17 publiées en juin 2020, les assureurs admissibles ont également eu la possibilité de reporter l'adoption de la norme IFRS 9 afin qu'elle coïncide avec l'adoption de la norme IFRS 17 (exemption temporaire). Nous avons choisi d'appliquer cette option de report. Ainsi, la date d'entrée en vigueur des normes IFRS 17 et IFRS 9 est le 1^{er} janvier 2023. Les sociétés qui appliquent l'exemption temporaire sont tenues de divulguer de l'information sur la juste valeur en ce qui concerne leurs placements dans des actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels reflètent des paiements uniquement du capital et de l'intérêt sur le montant du capital en suspens, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comparer les assureurs qui appliquent l'exemption temporaire aux entités qui appliquent la norme IFRS 9. Les actifs à revenu fixe investis de la société présentés dans la note 3(a) incluent les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les obligations, les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur contrats : ils ont principalement des flux de trésorerie admissibles à titre de paiements uniquement du capital et de l'intérêt. Les actifs à revenu fixe investis dont les flux de trésorerie ne sont pas admissibles à titre de paiements uniquement du capital et de l'intérêt au 31 décembre 2022 incluent des obligations et des prêts hypothécaires dont les justes valeurs totalisent 460 millions de dollars (257 millions de dollars en 2021) et 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2021), respectivement.

En décembre 2021, l'IASB a publié une modification à la norme IFRS 17 afin de permettre une option de transition, la méthode de la superposition, qui permet aux assureurs de présenter de l'information comparative sur les actifs financiers comme si la norme IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative. La société a choisi d'adopter la méthode de la superposition.

Norme IFRS 17

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, avec une date de transition fixée au 1^{er} janvier 2022. Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, le secteur de l'assurance a pu continuer à utiliser la norme IFRS 4 et la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) afin de calculer les passifs des contrats d'assurance. La norme IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés par la société afin de comptabiliser et d'évaluer les contrats d'assurance. De plus la norme IFRS 17 changera la présentation des états financiers de la société ainsi que des notes afférentes.

Selon les principes fondamentaux de la norme IFRS 17, la société :

- Identifie les contrats d'assurance comme ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance important d'un tiers (titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police si un évènement futur incertain spécifique (évènement assuré) affecte négativement le titulaire de police.
- Comptabilise les bénéfices d'un groupe de contrats d'assurance pour la période pendant laquelle la protection d'assurance est offerte, car la société est libérée du risque. Si l'on s'attend à ce qu'un groupe de contrats d'assurance soit onéreux (produit des pertes) au cours de la période de protection restante, les pertes sont comptabilisées immédiatement.
- Évalue les passifs des contrats d'assurance comme étant le total des composantes d'évaluation suivantes :
 - a) le passif le plus probable;
 - b) l'ajustement en fonction du risque; et
 - c) la marge de service contractuelle.

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17 diffère de la MCAB appliquée selon la norme IFRS 4. Les principales différences selon les composantes d'évaluation sont les suivantes :

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Passif de meilleure estimation :

En vertu de la norme IFRS 17, le passif de meilleure estimation représente la valeur actuelle des flux de trésorerie, qui sont projetés selon les hypothèses des meilleures estimations. Les taux d'actualisation sont basés sur les taux d'intérêt actuels des marchés, ajustés pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. En vertu de la norme IFRS 4, les flux de trésorerie projetés sont actualisés au moyen des taux qui sont basés sur le portefeuille d'actifs soutenant les passifs des contrats d'assurance.

Les estimations pour les garanties financières en vertu de la norme IFRS 17 sont calculées pour être cohérentes avec l'information sur le marché lorsqu'elle est disponible. En vertu de la norme IFRS 4, la valeur était estimée en tant que le coût futur prévu de la garantie.

Les frais inclus dans le flux de trésorerie en vertu de la norme IFRS 17 se limitent à ceux qui sont directement attribuables au respect des obligations en vertu des contrats d'assurance. Selon la norme IFRS 4, les flux de trésorerie futurs incluent une allocation pour les dépenses, dont certaines pourraient être considérées comme étant non attribuables en vertu de la norme IFRS 17.

Les effets de l'impôt sur le revenu sont exclus des passifs des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 alors que les effets des différences de l'impôt sur le revenu sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance selon la norme IFRS 4.

Ajustement du risque :

En vertu de la norme IFRS 4, les dispositions pour écarts défavorables comprennent la compensation requise pour les incertitudes entourant le risque non financier comme la mortalité, la morbidité, le rachat et les dépenses, ainsi que la disposition pour l'incertitude liée au risque de non-concordance des passifs avec les actifs (risque financier).

En vertu de la norme IFRS 17, l'ajustement en fonction du risque calcule la compensation requise pour l'incertitude liée au risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, le rachat et les dépenses attribuables. Aucun montant n'est fourni pour le risque de non-concordance des passifs avec les actifs.

Marge de service contractuelle :

La marge de service contractuelle représente une estimation des bénéfices futurs non acquis. Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17, qui n'était pas requise en vertu de la norme IFRS 4.

Pour les nouvelles affaires établies en vertu de la norme IFRS 4, le profit ou la perte estimée sur la durée de vie des affaires est comptabilisée en tant que revenu à la date d'établissement. Les bénéfices futurs prévus sur les nouvelles affaires en vertu de la norme IFRS 17 sont reportés et enregistrés dans la marge de service contractuelle et amortis dans le revenu alors que les services d'assurance sont fournis pendant la durée du contrat. Sous la norme IFRS 17, les pertes prévues sur les nouvelles affaires sont comptabilisées à la date d'établissement. Par ailleurs, la société a établi une marge de service contractuelle sur les contrats d'assurance en vigueur à la date de transition, qui sera amortie dans le revenu sur la durée des contrats.

Norme IFRS 9

La classification des actifs financiers est basée sur les caractéristiques du flux de trésorerie et le modèle d'affaires au sein duquel les actifs sont détenus. La classification détermine la façon dont un instrument financier est comptabilisé et évalué. La norme IFRS 9 comprend trois catégories de mesures pour les actifs financiers :

1. Évalués au coût amorti
2. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

3. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La plupart des actifs financiers sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IAS 39 et continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Les placements en actions qui sont classés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39 seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Les prêts hypothécaires et les prêts évalués au coût amorti sous la norme IAS 39 seront désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9. Certains contrats de placements qui étaient traités comme étant de l'assurance sous la norme IFRS 4 seront traités en tant que passifs financiers sous la norme IFRS 9. Les contrats de placements seront désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Puisque la majeure partie des actifs financiers sont évalués à la juste valeur avant et après la transition vers la norme IFRS 9, les nouvelles exigences en matière de classification n'ont pas d'incidence importante sur le total des capitaux propres au moment de l'adoption.

La norme IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation des pertes encourues de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de dépréciation des pertes de crédit prévues. Après l'adoption de la norme IFRS 9, la majeure partie des actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que le modèle de pertes de crédit prévues n'aura pas une incidence importante.

Transition

Les changements apportés aux méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 17 seront appliqués en procédant à une application rétrospective intégrale, s'il y a lieu. S'il est impossible de procéder à une application rétrospective intégrale, la société pourra choisir entre une application rétrospective modifiée et une approche fondée sur la juste valeur. Pour les contrats d'assurance collective, une méthode d'application rétrospective modifiée a été appliquée. Pour toutes les autres affaires d'assurance, l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée.

À la date de la transition, la société a établi ses provisions actuarielles et sa marge de service contractuelle conformément aux exigences de la norme. La société s'attend actuellement à ce que la marge de service contractuelle (profits futurs prévus) soit d'environ 1,1 à 1,4 milliard de dollars, et que les effets sur les bénéfices non distribués soient une réduction d'environ 300 millions à 500 millions de dollars.

Ces évaluations sont préliminaires puisque la société procède toujours à la finalisation de la mise en œuvre et des tests de contrôle sur les rapports financiers. Les nouvelles méthodes comptables, les jugements et les estimations peuvent faire l'objet de changements jusqu'à ce que les états financiers du premier trimestre de 2023 soient finalisés.

Présentation et divulgation

La norme IFRS 17 introduit des changements dans la façon dont la société présentera et divulguera ses résultats financiers.

Dans les états de la situation financière, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus seront séparés dans des portefeuilles de contrats d'assurance/de réassurance qui sont en position d'actif ou de passif. En vertu de la norme IFRS 17, un certain nombre d'actifs et de passifs liés à l'assurance qui étaient auparavant comptabilisés dans l'état de la situation financière seront intégrés au poste Passifs des contrats d'assurance. Par exemple : Avances sur polices, Prêts sur polices, Montants d'assurance à recevoir, Primes d'assurance à recevoir, Sommes en dépôt des titulaires de polices et Provision pour participations à verser aux titulaires.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

En vertu de la norme IFRS 17, les changements apportés à l'état du résultat net seront importants. L'état du résultat net ne présentera plus les primes cédées et les primes brutes émises, les prestations et les règlements payés, la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou les commissions. Il présentera maintenant le résultat des services d'assurance, qui comprend les produits d'assurance et les charges liées aux services d'assurance, le résultat des services de réassurance, le résultat des placements et le résultat de financement net de l'assurance.

La norme IFRS 17 exige d'importantes nouvelles divulgations au sujet des montants comptabilisés dans les états financiers, de façon plus détaillée que sous la norme IFRS 4. Il y aura d'importants tableaux de conciliation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ainsi que des informations sur les taux d'actualisation, les nouvelles affaires, les modèles d'émergence prévus de la marge de service contractuelle et les jugements importants faits lors de l'application de la norme IFRS 17. Il y aura également des divulgations étendues au sujet de la nature et de la portée du risque lié aux contrats d'assurance, de placement et de réassurance.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

3. Instruments financiers

(a) Sommaire de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2022			2021		
Catégorie d'actifs	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	78 310 \$	— \$	78 310 \$	62 512 \$	— \$	62 512 \$
Équivalents de trésorerie	97 213	—	97 213	130 705	—	130 705
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	175 523	—	175 523	193 217	—	193 217
Placements à court terme						
Gouvernement fédéral canadien	8 439	—	8 439	3 499	4 998	8 497
Sociétés	—	—	—	150	—	150
Placements étrangers	—	592	592	—	—	—
Total des placements à court terme	8 439	592	9 031	3 649	4 998	8 647
Obligations de gouvernements canadiens						
Gouvernement fédéral canadien	16 871	169 248	186 119	16 558	326 450	343 008
Gouvernements provinciaux canadiens	2 359 257	371 473	2 730 730	3 186 187	552 848	3 739 035
Administrations municipales canadiennes	80 378	29 535	109 913	107 940	89 463	197 403
Total des obligations d'État canadiennes	2 456 506	570 256	3 026 762	3 310 685	968 761	4 279 446
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :						
Énergie	295 613	136 918	432 531	258 757	100 759	359 516
Matières premières	10 880	3 989	14 869	12 999	10 898	23 897
Industrie	67 245	29 901	97 146	87 008	47 090	134 098
Biens de consommation cyclique	34 682	17 253	51 935	24 616	13 433	38 049
Biens de consommation de base	160 552	16 390	176 942	190 959	43 407	234 366
Soins de santé	69 391	6 806	76 197	87 831	8 578	96 409
Services financiers	648 221	534 646	1 182 867	728 328	473 799	1 202 127
Technologies de l'information	259	3 882	4 141	469	4 424	4 893
Services de communication	258 323	49 236	307 559	363 448	58 522	421 970
Services publics	498 000	83 107	581 107	589 261	80 637	669 898
Immobilier	40 305	21 694	61 999	50 984	12 782	63 766
Infrastructure	377 142	66 371	443 513	448 848	68 898	517 746
Total des obligations de sociétés canadiennes	2 460 613	970 193	3 430 806	2 843 508	923 227	3 766 735
Obligations étrangères						
Gouvernements	79 200	69 605	148 805	103 279	—	103 279
Sociétés	65 993	72 391	138 384	—	—	—
Total des obligations étrangères	145 193	141 996	287 189	103 279	—	103 279
Total des obligations	5 062 312	1 682 445	6 744 757	6 257 472	1 891 988	8 149 460
Total des actions privilégiées - canadiennes	384 927	17 238	402 165	433 295	8 044	441 339
Actions ordinaires						
Actions ordinaires canadiennes	235 186	41 064	276 250	240 742	57 725	298 467
Fonds négociés en bourse	348 714	—	348 714	503 434	—	503 434
Parts de sociétés immobilières en commandite canadiennes	136 029	—	136 029	138 352	—	138 352
Actions américaines	50 474	—	50 474	50 020	—	50 020
Autres	19 166	—	19 166	29 161	—	29 161
Total des actions ordinaires	789 569	41 064	830 633	961 709	57 725	1 019 434
Total des actifs dérivés	9 776	—	9 776	6 302	—	6 302

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale
Catégorie d'actifs						
Prêts et créances						
Prêts hypothécaires	—	—	119 556	—	—	153 564
Avances sur polices	—	—	59 979	—	—	56 917
Prêts sur polices	—	—	46 865	—	—	52 808
Total des instruments financiers	6 430 546 \$	1 741 339 \$	8 398 285 \$	7 855 644 \$	1 962 755 \$	10 081 688 \$

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements classés selon la hiérarchie des justes valeurs est la suivante :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale
Juste valeur par le biais du résultat net :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78 310 \$	97 213 \$	175 523 \$	62 512 \$	130 705 \$	193 217 \$
Placements à court terme	—	8 439	8 439	—	3 649	3 649
Obligations	—	5 062 312	5 062 312	—	6 257 472	6 257 472
Actions privilégiées	296 924	88 003	384 927	433 295	—	433 295
Actions ordinaires	646 734	142 835	789 569	821 560	140 149	961 709
Actifs dérivés	7 604	2 172	9 776	6 301	1	6 302
Disponibles à la vente :						
Placements à court terme	—	592	592	—	4 998	4 998
Obligations	—	1 682 445	1 682 445	—	1 891 988	1 891 988
Actions privilégiées	2 600	14 638	17 238	8 044	—	8 044
Actions ordinaires	41 064	—	41 064	57 725	—	57 725
Prêts et créances :						
Prêts hypothécaires	—	113 901	113 901	—	158 658	158 658
Avances sur polices	—	59 979	59 979	—	56 917	56 917
Prêts sur polices	—	46 865	46 865	—	52 808	52 808
Total	1 073 236 \$	7 319 394 \$	8 392 630 \$	1 389 437 \$	8 697 345 \$	10 086 782 \$

La juste valeur de chaque prêt hypothécaire a été recalculée en actualisant ses flux de trésorerie selon un taux d'actualisation approprié à la durée de vie résiduelle du prêt. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de sondages réguliers sur les taux concurrentiels. Les justes valeurs des avances sur polices et des prêts sur polices correspondent approximativement à leurs valeurs comptables, en raison des contrats d'assurance vie qui les garantissent.

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 et aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28, Gestion du risque.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(b) Dépréciation

(i) Prêts et créances

Les placements dans des actifs individuels ont été diminués de la provision pour perte de valeur spécifique suivante :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts dépréciés						
Prêts hypothécaires	3 354 \$	1 573 \$	1 781 \$	3 939 \$	1 550 \$	2 389 \$
Prêts sur polices	813	406	407	813	424	389
Total	4 167 \$	1 979 \$	2 188 \$	4 752 \$	1 974 \$	2 778 \$

La société détient des garanties dont la juste valeur s'élève à 1 789 \$ (2 389 \$ en 2021) relativement aux prêts hypothécaires et à 407 \$ (389 \$ en 2021) relativement aux prêts sur polices au 31 décembre 2022. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et les prêts sur polices sont garantis par des contrats d'assurance vie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Évolution de la provision pour pertes sur créances :		
Provision - au début de l'exercice	1 974 \$	3 591 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	465	(44)
Radiation de prêts	(460)	(1 573)
Provision - à la fin de l'exercice	1 979 \$	1 974 \$

La société a comptabilisé un produit d'intérêts de 450 \$ (513 \$ en 2021) sur ces actifs.

(ii) Actifs disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a mené des tests de dépréciation trimestriels et n'a pas enregistré de baisse de valeur sur les actions ordinaires et les actions privilégiées disponibles à la vente. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a reclassé un gain avant impôts de 1 506 \$ des autres éléments du résultat global au résultat net en raison de baisses de valeur sur des actions ordinaires et des actions privilégiées dépréciées disponibles à la vente.

Pour plus d'information sur la juste valeur des placements disponibles à la vente de la société, veuillez consulter la note 3 (a). Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28.

(c) Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits d'intérêts	308 480 \$	271 391 \$
Dividendes	48 960	55 761
Autres éléments	1 093	2 171
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(465)	370
Revenu de placement	358 068 \$	329 693 \$

Les produits d'intérêts comprennent un montant de 70 196 \$ (60 827 \$ en 2021) lié aux actifs non classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(d) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs
Négoiés en bourse						
Contrats à terme sur indice	57 846 \$	1 008 \$	2 193 \$	69 166 \$	2 669 \$	1 170 \$
Options sur indice	430 061	6 268	—	448 381	3 632	—
Hors cote						
Contrats de change à terme	172 979	19	32	33 158	1	663
Swaps de devises	44 943	2 481	1 388	20 980	—	596
Total	705 829 \$	9 776 \$	3 613 \$	571 685 \$	6 302 \$	2 429 \$

Tous les contrats viennent à échéance dans moins de un an, sauf les swaps de devises qui viennent à échéance dans plus de cinq ans. La juste valeur des actifs est comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière sous Actifs dérivés. Les justes valeurs des passifs sont comptabilisées sous Crédoiteurs et autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur des produits dérivés négociés en bourse est évaluée en fonction de données d'entrée de niveau 1. L'évaluation des contrats de change à terme repose principalement sur le montant nominal du contrat, la différence entre le taux du contrat et le taux du marché à terme pour la même devise, les taux d'intérêt et les écarts de crédit. Les contrats de swap de devises sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les deux branches, tirés des courbes de taux d'intérêt sous-jacents sur les marchés pour chaque devise applicables à la date d'évaluation.

La somme des flux de trésorerie libellés en devises étrangères est convertie au cours au comptant applicable à cette date. La branche en devises étrangères, sur laquelle l'Empire Vie doit des intérêts et des sommes en capital, a produit une juste valeur négative pour l'Empire Vie, alors que la branche en dollars canadiens a produit une juste valeur positive pour l'Empire Vie. Le résultat net de ces montants représente la juste valeur déclarée du contrat de swap de devises. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme non importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28.

(e) Prêts de titres

La société a une entente de prêt de titres avec son dépositaire. En vertu de cette entente, le dépositaire peut prêter des titres provenant du portefeuille de la société à d'autres institutions, sur approbation de la société, pour certaines périodes de temps. En plus d'une commission, la société reçoit une garantie supérieure à la valeur de marché des titres prêtés, qu'elle conserve jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné à la société. Dans l'éventualité où l'un des titres prêtés ne serait pas remis au dépositaire, celui-ci peut, à sa discrétion, remettre à la société des titres identiques aux titres prêtés ou payer à la société la valeur de la garantie jusqu'à concurrence, mais sans l'excéder, de la valeur de marché des titres prêtés à la date à laquelle les titres prêtés auraient dû être remis au dépositaire (la « date d'évaluation »). Si la garantie n'est pas suffisante pour permettre au dépositaire de payer une telle valeur de marché à la société, il devra indemniser la société seulement à hauteur de la différence entre la valeur de marché des titres et la valeur d'une telle garantie à la date d'évaluation. Par conséquent, cette entente de prêt de titres ne donne lieu à aucun risque de crédit important.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le revenu provenant des opérations de prêt de titres est le suivant :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Fonds généraux	2 184 \$	1 748 \$
Fonds distincts	2 036	1 564
Total	4 220 \$	3 312 \$

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la juste valeur globale des titres de la société prêtés et les garanties reçues sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Fonds généraux	Fonds distincts	Total	Fonds généraux	Fonds distincts	Total
Valeur des titres prêtés	1 183 898 \$	1 839 056 \$	3 022 954 \$	1 514 071 \$	1 508 807 \$	3 022 878 \$
Valeur des garanties reçues	1 207 628 \$	1 877 197 \$	3 084 825 \$	1 544 381 \$	1 539 045 \$	3 083 426 \$

4. Montants d'assurance à recevoir

Aux 31 décembre	2022	2021
À recevoir des titulaires de polices	5 802 \$	4 786 \$
À recevoir des réassureurs	47 941	21 287
Frais à recevoir	13 451	13 806
Autres	13 889	8 821
Montants d'assurance à recevoir	81 083 \$	48 700 \$

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

5. Autres actifs

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Créances clients	8 506 \$	6 696 \$
Frais payés d'avance	8 422	7 336
Actifs au titre des droits d'utilisation	5 192	5 420
Actif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	11 386	—
Autres actifs	33 506 \$	19 452 \$

La société prévoit régulariser un montant de 16 578 \$ (5 420 \$ en 2021) du total ci-dessus plus d'un an après la date des présents états de la situation financière consolidés. Les créances clients sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable. En l'absence d'un marché actif pour l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la valeur déterminée par calcul actuariel fournit une estimation raisonnable de la juste valeur.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

6. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 1 ^{er} janvier 2021	2 318 \$	13 039 \$	47 259 \$	9 730 \$	72 346 \$
Entrées	—	—	1 351	28	1 379
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	2 318	13 039	48 610	9 758	73 725
Entrées	—	—	1 224	465	1 689
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	2 318 \$	13 039 \$	49 834 \$	10 223 \$	75 414 \$
Amortissement					
Au 1 ^{er} janvier 2021	— \$	(5 584) \$	(40 777) \$	(7 684) \$	(54 045) \$
Dotations pour l'exercice	—	(372)	(3 976)	(443)	(4 791)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	—	(5 956)	(44 753)	(8 127)	(58 836)
Dotations pour l'exercice	—	(355)	(2 178)	(403)	(2 936)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	— \$	(6 311) \$	(46 931) \$	(8 530) \$	(61 772) \$
Valeur comptable					
31 décembre 2022	2 318 \$	6 728 \$	2 903 \$	1 693 \$	13 642 \$
31 décembre 2021	2 318 \$	7 083 \$	3 857 \$	1 631 \$	14 889 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2022 ou en 2021.

7. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
Coût	
Au 1 ^{er} janvier 2021	86 926 \$
Entrées	9 363
Sorties	(444)
Au 31 décembre 2021	95 845
Entrées	50 590
Sorties	—
Au 31 décembre 2022	146 435 \$
Amortissement	
Au 1 ^{er} janvier 2021	(58 943) \$
Dotations pour l'exercice	(8 605)
Sorties	214
Au 31 décembre 2021	(67 334)
Dotations pour l'exercice	(18 530)
Sorties	—
Au 31 décembre 2022	(85 864) \$
Valeur comptable	
31 décembre 2022	60 571 \$
31 décembre 2021	28 511 \$

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2022 ou en 2021.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

8. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le montant excédentaire par suite de l'allocation du prix d'achat aux actifs nets tangibles et intangibles. L'écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement; toutefois, il est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. La société n'a imputé aucune charge de dépréciation pour l'écart d'acquisition en 2022.

Au 31 décembre	2022	2021
Écart d'acquisition	24 465 \$	— \$
Total	24 465 \$	— \$

9. Fonds distincts

(a) Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Au 31 décembre	2022	2021
Trésorerie	7 737 \$	39 880 \$
Placements à court terme	579 148	467 829
Obligations	1 754 518	1 880 326
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 301 258	6 935 850
	8 642 661	9 323 885
Autres actifs	15 360	30 271
Moins les fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(92 346)	(96 858)
Total	8 565 675 \$	9 257 298 \$

(b) Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts évalués sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Au 31 décembre	2022			2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie	7 737 \$	— \$	7 737 \$	39 880 \$	— \$	39 880 \$
Placements à court terme	—	579 148	579 148	—	467 829	467 829
Obligations	—	1 754 518	1 754 518	—	1 880 326	1 880 326
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 301 258	—	6 301 258	6 935 850	—	6 935 850
Total	6 308 995 \$	2 333 666 \$	8 642 661 \$	6 975 730 \$	2 348 155 \$	9 323 885 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.
Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(c) Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Actifs de fonds distincts - au début de l'exercice	9 257 298 \$	8 457 417 \$
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	872 244	997 002
Intérêts	77 045	58 995
Dividendes	178 688	204 465
Autres produits	23 332	22 441
Profits nets réalisés à la cession de placements	102 624	382 696
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	—	538 711
	1 253 933	2 204 310
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	964 437	1 131 098
Réduction nette latente de la juste valeur des placements	735 370	—
Frais de gestion et autres charges opérationnelles	250 261	258 979
	1 950 068	1 390 077
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	4 512	(14 352)
Actifs de fonds distincts - à la fin de l'exercice	8 565 675 \$	9 257 298 \$

(d) Exposition de l'Empire Vie au risque lié à ses garanties sur les fonds distincts

Les produits de fonds distincts établis par l'Empire Vie comportent des garanties à l'échéance et au décès ainsi que des garanties de retrait. La fluctuation des cours a une incidence sur les passifs estimés de l'Empire Vie pour satisfaire ces garanties.

10. Montants d'assurance à payer

Aux 31 décembre	2022	2021
Règlements à payer	72 915 \$	47 237 \$
À payer aux agents	24 544	20 342
Primes payées à l'avance	1 639	1 506
À payer aux réassureurs	8 430	18 289
Autres	49 057	28 419
Montants d'assurance à payer	156 585 \$	115 793 \$

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit régler 721 \$ (786 \$ en 2021) un an ou plus après la date de clôture. La plupart de ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

11. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance

(a) Nature et composition des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance connexe

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance vie, d'assurance maladie et de rente avec ou sans participation.

Les modifications dans les hypothèses actuarielles sont basées sur les résultats techniques nouveaux et sur leur évolution, eu égard aux principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs et compte tenu des prévisions économiques de rendement des placements, des études du secteur, des

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

études internes et des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des lignes directrices du BSIF.

Les passifs des contrats d'assurance correspondent à une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et aux revenus de placement futurs, suffiront à couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF.

La société réassure les risques excédentaires auprès de réassureurs canadiens enregistrés. Les actifs et passifs de réassurance sont calculés à la fois en fonction des primes que la société prévoit verser en vertu des ententes de réassurance pour toute la durée des contrats d'assurance qu'elle doit honorer et des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir lorsqu'un événement assuré en vertu de ces contrats d'assurance se produit. La situation de passif d'une partie de la réassurance est attribuable à l'excédent des primes futures payables sur le bénéfice prévu de la réassurance. Cette variation des passifs de réassurance est principalement attribuable à la révision des hypothèses de la société en matière de mortalité, ce qui diminue la valeur actuelle des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir des réassureurs. La société conclut des traités de réassurance seulement avec des réassureurs qui ont obtenu une cote de crédit indépendante de « A- » ou mieux.

Les opérations de réassurance ne libèrent aucunement l'assureur initial de son obligation première envers les titulaires de polices.

La société exerce ses activités au Canada dans la plupart des secteurs de l'assurance vie et des rentes; elle n'exerce aucune activité sur les marchés étrangers. Le tableau ci-dessous présente la concentration des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance connexes regroupés par type de contrat.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation						
Assurance vie	781 827 \$	5 153 \$	786 980 \$	878 191 \$	6 975 \$	885 166 \$
Rentes	82	—	82	79	—	79
Assurance individuelle sans participation						
Assurance vie	3 613 338	341 985	3 955 323	4 836 301	413 301	5 249 602
Assurance maladie	203 021	(7 130)	195 891	260 617	(8 332)	252 285
Rentes	700 728	(5 719)	695 009	792 840	(7 314)	785 526
Assurance collective sans participation						
Assurance vie	43 040	(9 416)	33 624	41 063	(6 880)	34 183
Assurance maladie	333 058	(161 661)	171 397	318 024	(144 420)	173 604
Rentes	36 170	—	36 170	41 178	—	41 178
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(70 922)	—	(70 922)	(77 240)	—	(77 240)
Total	5 640 342 \$	163 212 \$	5 803 554 \$	7 091 053 \$	253 330 \$	7 344 383 \$

La société prévoit payer 5 529 304 \$ (6 996 900 \$ en 2021) en passifs de contrats d'assurance et 197 935 \$ (279 162 \$ en 2021) passifs de réassurance un an ou plus après la date de clôture. La société prévoit régler le solde dans l'année qui suit la date de clôture.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les coûts d'acquisition différés des fonds distincts suivants sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance :

	2022	2021
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - au début de l'exercice	77 240 \$	78 412 \$
Différés au cours de l'exercice	23 522	28 170
Amortis au cours de l'exercice	(29 840)	(29 342)
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - à la fin de l'exercice	70 922 \$	77 240 \$

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit amortir 29 903 \$ (31 701 \$ en 2021) au cours de l'exercice à venir.

(b) Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Solde - au début de l'exercice	7 091 053 \$	253 330 \$	7 344 383 \$	7 145 461 \$	384 761 \$	7 530 222 \$
Modifications des hypothèses et des méthodes						
Polices sans participation						
Changements apportés à la mortalité/ morbidité prévues	(68 557)	46 421	(22 136)	83 021	(57 640)	25 381
Mises à jour de l'hypothèse relative aux déchéances et aux primes	28 972	6 429	35 401	150 691	(37 459)	113 232
Mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements	(91 606)	(4 615)	(96 221)	(79 112)	(3 352)	(82 464)
Améliorations apportées aux modèles et autres changements	20 711	(7 021)	13 690	2 480	2	2 482
Reprise de réassurance	—	—	—	(11 357)	—	(11 357)
Polices avec participation						
Améliorations apportées aux modèles et autres changements	486	(4)	482	145	(53)	92
Changements normaux						
Nouvelles affaires	60 778	(8 199)	52 579	(31 000)	213	(30 787)
Affaires en vigueur	(1 401 495)	(123 129)	(1 524 624)	(169 276)	(33 142)	(202 418)
Solde - à la fin de l'exercice	5 640 342 \$	163 212 \$	5 803 554 \$	7 091 053 \$	253 330 \$	7 344 383 \$

Les changements nets liés aux méthodes ou aux hypothèses indiqués dans les tableaux ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après :

La réduction des passifs découlant des modifications des hypothèses de mortalité sont attribuables aux mises à jour normales des études de la société portant sur les résultats techniques, tandis que les modifications apportées en 2021 sont attribuables aux mises à jour des résultats techniques et aux modifications apportées au calcul de l'amélioration de la mortalité utilisé dans l'évaluation des passifs.

En 2022 et en 2021, la modification des hypothèses relative aux déchéances et aux primes est liée aux mises à jour des taux de déchéance présumés des polices d'assurance temporaire renouvelable et d'assurance vie universelle au fur et à mesure que les données sont recueillies.

L'hypothèse de rendement des placements pour 2022 est principalement attribuable à une augmentation du taux de réinvestissement initial (TRI) utilisé dans l'évaluation des passifs. Ce changement reflète la hausse des taux du marché en 2022. Les changements survenus en 2021 étaient attribuables au même

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

élément, mais à une moindre échelle. De plus, en 2021, la composition prévue au réinvestissement a été actualisée aux fins du calcul des écarts de crédit d'évaluation et du scénario de réinvestissement sans risque de la méthode canadienne axée sur le bilan. De plus, l'hypothèse de la valeur à l'échéance des actions privilégiées a fait l'objet de mises à jour annuelles régulières.

En 2019, la société a apporté des modifications importantes à ses programmes de réassurance. Plus précisément, la société a avisé les réassureurs de ses polices d'assurance vie individuelle qu'en 2020, elle augmenterait son plein de rétention sur l'assurance vie individuelle de sorte qu'il passerait de 500 000 \$ à 1,5 million de dollars et qu'elle se prévaudrait des dispositions de reprise comprises dans tous ses traités de réassurance admissibles. La reprise a donné lieu à une diminution considérable des passifs nets des affaires d'assurance vie universelle et sans participation puisque la valeur actuelle des primes d'assurance futures était plus élevée que les règlements estimatifs futurs. En 2020 et en 2021, des montants supplémentaires ont été comptabilisés lorsque les provisions mathématiques ont été libérées. En 2022, la société n'a libéré aucune provision de la sorte.

(c) Composition des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance, de rente et de placement et aux capitaux propres

Au 31 décembre 2022					
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	130 341 \$	19 340 \$	723 \$	34 150 \$	184 554 \$
Obligations	4 124 128	484 377	18 120	2 118 132	6 744 757
Prêts hypothécaires	17 359	93 275	1 902	7 020	119 556
Actions privilégiées	251 758	120 282	11 780	18 345	402 165
Actions ordinaires	789 463	—	106	41 064	830 633
Actifs dérivés	3 492	—	16	6 268	9 776
Avances sur polices	59 071	—	908	—	59 979
Prêts sur polices	269	14 622	—	31 974	46 865
Autres	31 297	4 804	1 442	291 390	328 933
Total	5 407 178 \$	736 700 \$	34 997 \$	2 548 343 \$	8 727 218 \$
Au 31 décembre 2021					
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	154 696 \$	46 514 \$	2 499 \$	(1 845) \$	201 864 \$
Obligations	5 102 016	587 909	198 079	2 261 456	8 149 460
Prêts hypothécaires	25 885	114 628	5 877	7 174	153 564
Actions privilégiées	216 149	149 182	8 354	67 654	441 339
Actions ordinaires	961 671	—	37	57 726	1 019 434
Actifs dérivés	2 670	—	—	3 632	6 302
Avances sur polices	56 197	—	720	—	56 917
Prêts sur polices	256	16 852	—	35 700	52 808
Autres	27 041	4 893	971	158 772	191 677
Total	6 546 581 \$	919 978 \$	216 537 \$	2 590 269 \$	10 273 365 \$

Les provisions constituées pour les pertes futures prévues de principal et d'intérêts sur les placements et inscrites à titre de composante des passifs d'assurance s'élèvent à 204 900 \$ (259 200 \$ en 2021).

(d) Juste valeur des passifs des contrats d'assurance et de placement et actifs/passifs de réassurance

En l'absence d'un marché actif pour la vente des passifs des contrats d'assurance et de placement et des actifs/passifs de réassurance, les valeurs déterminées par les calculs actuariels offrent une estimation

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

raisonnable de leur juste valeur. Les passifs des contrats de placement sont des rentes certaines à durée relativement courte.

(e) Actifs liquides

La société définit les actifs liquides comme des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, ce qui signifie qu'il existe un marché actif et des cours observables pour ces placements. La valeur des actifs liquides est calculée en fonction de leur juste valeur à la date de clôture.

La société définit les demandes de liquidités ou les obligations payables à vue comme ses obligations envers les titulaires de polices qu'elle pourrait devoir remplir dans l'immédiat à la discrétion du titulaire de police. Plus particulièrement, les demandes de liquidités comprennent les valeurs de rachat des produits d'assurance vie entière ainsi que les valeurs courantes cumulées des produits de rente. Ces montants sont bruts de tous frais de rachat ou de tout rajustement selon la valeur de marché permis en vertu des modalités des contrats. Les obligations payables à vue sont déterminées selon le montant qui serait nécessaire si la société devait remplir simultanément ses obligations envers tous ses titulaires de polices et ne peuvent être comparées facilement aux passifs des contrats d'assurance, qui sont calculés selon les hypothèses actuarielles liées aux déchéances et d'autres facteurs ayant une incidence à la baisse.

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Actifs :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	184 554 \$	201 864 \$
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	2 916 849	4 082 043
Autres obligations et actions facilement négociables	4 658 541	4 816 579
Total des actifs liquides	7 759 944 \$	9 100 486 \$
Passifs :		
Obligations payables à vue avec valeur fixe	915 899 \$	875 418 \$
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	1 192 870	1 227 633
Total des besoins de liquidités	2 108 769 \$	2 103 051 \$

12. Crédoeurs et autres passifs

Les crédoeurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Crédoeurs	82 893 \$	46 406 \$
Obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	—	23 503
Intérêts courus sur la dette subordonnée	4 735	4 735
Passifs dérivés (note 3 (d))	3 613	2 429
Obligations locatives	5 509	5 690
Autres	3 888	12 820
Crédoeurs et autres passifs	100 638 \$	95 583 \$

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 4 408 \$ (28 236 \$ en 2021) un an ou plus après la date de clôture des états consolidés de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pour les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de la juste valeur. Les passifs dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, tel qu'il est indiqué dans la note 3 (d). Tous les autres montants sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

13. Régimes d'avantages du personnel

La société fournit des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés qui y sont admissibles. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (le régime) combine une composante à prestations définies et une composante à cotisations définies. La société n'accepte plus de nouvelle adhésion à la composante à prestations définies depuis le 1^{er} octobre 2011. La société a des ententes complémentaires qui fournissent des prestations de retraite définies au-delà des limites règlementaires. En plus des prestations de retraite, la société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles.

La composante à prestations définies du régime est un régime de retraite derniers salaires, qui fournit des prestations aux participants sous forme de rente garantie payable la vie durant. Le niveau des prestations fournies dépend de l'âge du membre du personnel, de la durée de son service et de son salaire des dernières années qui précèdent sa retraite. La société n'accorde généralement pas d'augmentations pour tenir compte de l'inflation une fois qu'elle a commencé à servir les rentes. Par le passé, la société a toutefois accordé des augmentations ponctuelles à ses rentes dans la composante à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration. Les prestations de retraite proviennent de fonds administrés par un fiduciaire.

Le régime de retraite du personnel de la société est régi par la *Loi sur les régimes de retraite de la province de l'Ontario*, telle que modifiée, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le régime de retraite complémentaire du personnel de la société est régi par les dispositions du régime, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le montant des cotisations de la société à ces régimes de retraite à prestations définies est déterminé par une évaluation actuarielle des régimes.

Au titre de la composante à cotisations définies, les cotisations sont versées conformément aux dispositions du régime.

Un comité de retraite, composé de membres spécifiques de la direction de la société et de sa société mère, E-L Financial Corporation, supervise le régime de retraite de la société. Le comité de retraite fait rapport au comité des ressources humaines du conseil d'administration au moins trois fois par année. Le comité d'audit du conseil d'administration approuve les états financiers annuels audités du régime de retraite.

L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi fournit des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire et d'autres prestations définies postérieures à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles. Il est non capitalisé et la société remplit ses obligations de paiement des prestations à mesure qu'elles viennent à échéance.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les tableaux suivants présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Valeur actualisée de l'obligation	197 258 \$	245 593 \$	6 785 \$	8 706 \$
Juste valeur des actifs des régimes	218 165	232 426	—	—
Actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	20 907	(13 167)	(6 785)	(8 706)
Effet de la limitation des actifs	(2 736)	(1 630)	—	—
Actifs (passifs) nets au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18 171 \$	(14 797) \$	(6 785) \$	(8 706) \$

Les actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans l'état consolidé de la situation financière au poste Crédoiteurs et autres passifs (note 12).

La variation annuelle de la valeur actualisée des obligations à prestations définies est la suivante :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - au début de l'exercice	245 593 \$	280 587 \$	8 706 \$	8 919 \$
Coût des services rendus	5 512	6 811	—	—
Charges d'intérêts	7 476	6 936	253	207
Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts	12 988	13 747	253	207
Réévaluations				
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	—	—	—	155
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	(53 121)	(25 650)	(1 581)	(563)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	3 715	(112)	(162)	377
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts	(49 406)	(25 762)	(1 743)	(31)
Cotisations des employés	1 213	1 249	—	—
Prestations versées	(13 130)	(24 228)	(431)	(389)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - à la fin de l'exercice	197 258 \$	245 593 \$	6 785 \$	8 706 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

La variation annuelle de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite	
	2022	2021
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - au début de l'exercice	232 426 \$	220 979 \$
Revenu d'intérêts	7 181	5 519
Frais d'administration	(337)	(291)
Augmentation (diminution) du résultat net avant impôts	6 844	5 228
Réévaluations		
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	(16 758)	21 969
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global avant impôts	(16 758)	21 969
Cotisations de l'employeur	7 570	7 229
Cotisations des employés	1 213	1 249
Prestations versées	(13 130)	(24 228)
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - à la fin de l'exercice	218 165 \$	232 426 \$

La variation annuelle du plafonnement des actifs/des passifs onéreux est la suivante :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite	
	2022	2021
Plafonnement des actifs/passifs onéreux au début de l'exercice	1 630 \$	— \$
Revenu d'intérêts	51	—
Variation du plafonnement des actifs/des passifs onéreux (excluant le revenu d'intérêts)	1 055	1 630
Plafonnement des actifs/passifs onéreux à la fin de l'exercice	2 736 \$	1 630 \$

Le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies, déduction faite des frais d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 correspond à une perte de 9 914 \$ (gain de 27 197 \$ en 2021).

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée au poste des charges opérationnelles. Les réévaluations des régimes à prestations définies sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les charges opérationnelles comprennent également 2 964 \$ (2 488 \$ en 2021) des cotisations de l'employeur liées à la composante à cotisations définies du régime.

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies de la société (y compris celles de l'employeur et des employés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont d'environ 7 413 \$.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les actifs du régime sont principalement investis dans les fonds distincts et les fonds communs de placement de la société. Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs sous-jacents des fonds et autres placements :

Aux 31 décembre	2022		2021	
Actions				
Actions canadiennes	38 626 \$	18 %	82 532 \$	36 %
Actions étrangères	90 731	41 %	57 173	24 %
Total des actions	129 357	59 %	139 705	60 %
Titres de créance				
Titres de créance canadiens	67 801	31 %	71 278	31 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie, produits à recevoir	3 864	2 %	3 551	2 %
Fonds communs de placement	8 970	4 %	9 229	4 %
Autres	8 173	4 %	8 663	3 %
Total de la juste valeur des actifs	218 165 \$	100 %	232 426 \$	100 %

La juste valeur est déterminée selon les données du niveau 1 pour les actions et du niveau 2 pour les titres de créance.

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation - obligation au titre des prestations définies	5,25 %	3,15 %	5,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation - intérêt net	3,15 %	2,55 %	3,00 %	2,40 %
Taux de croissance de la rémunération	5 % en 2022, 4 % en 2023 et 3 % par la suite		n/a	n/a
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	n/a	n/a	5,4 %	5,4 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	n/a	n/a	4,0 %	4,0 %
Année d'atteinte du taux tendanciel ultime du coût des soins de santé	n/a	n/a	2040	2040

Les hypothèses de mortalité (en nombre d'années) utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et le coût net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2022	2021
Hommes âgés de 65 ans à la date d'évaluation	22,21	22,13
Femmes âgées de 65 ans à la date d'évaluation	24,88	24,81
Hommes âgés de 40 ans à la date d'évaluation	24,04	23,97
Femmes âgées de 40 ans à la date d'évaluation	26,54	26,47

Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles. Pour chaque test de sensibilité, le tableau présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. En pratique, il est peu probable que ceci se produise, et les variations de certaines hypothèses peuvent être corrélées. La société utilise la même méthode pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

principales hypothèses actuarielles que celle qu'elle utilise pour calculer l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2022	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(15 443) \$	19 111 \$	(644) \$	531 \$
Taux de croissance de la rémunération	1 %	6 351 \$	(5 653) \$	n/a	n/a
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	n/a	n/a	512 \$	(636) \$
Espérance de vie	1 an	3 137 \$	(3 265) \$	185 \$	(384) \$

Au 31 décembre 2021	Variation de l'hypothèse	Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(24 760) \$	31 816 \$	(968) \$	820 \$
Taux de croissance de la rémunération	1 %	10 665 \$	(10 099) \$	n/a	n/a
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	n/a	n/a	760 \$	(932) \$
Espérance de vie	1 an	5 121 \$	(5 197) \$	285 \$	(575) \$

Les durées moyennes pondérées, en nombre d'années, des obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2022	2021
Régime de retraite du personnel	9	12
Régime de retraite complémentaire du personnel	7	9
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	9	10

Risques

La société est exposée à un certain nombre de risques par l'entremise de son régime de retraite à prestations définies et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les principaux risques auxquels elle est exposée sont présentés ci-dessous :

Volatilité des actifs

Les obligations des régimes sont calculées au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés; si les actifs des régimes obtiennent un rendement inférieur à ce rendement, les actifs accusent un déficit. Le régime de retraite comprend une proportion considérable d'actions, qui devraient obtenir à long terme un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés, tout en exposant la société à de la volatilité et à des risques à court terme.

Variation du rendement des obligations

Une baisse du rendement des obligations de sociétés augmentera les obligations au titre des régimes, bien que cette baisse sera partiellement compensée par une hausse de la valeur du portefeuille d'obligations des régimes.

Espérance de vie

La majorité des obligations au titre des régimes ont pour objet de fournir des prestations du vivant des participants; ainsi, une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse des obligations au titre des régimes. Le comité de retraite s'assure que les positions de placement des régimes capitalisés sont gérées conformément à la philosophie de placement énoncée dans la politique de placement approuvée par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La philosophie fondamentale est d'obtenir un rendement suffisamment élevé sur les placements à long terme sans mettre en péril le niveau de sécurité des prestations des participants et sans ajouter une trop grande volatilité aux charges futures de la société.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

L'objectif de la société est d'apparier des actifs aux obligations de retraite en investissant dans des actions et des titres à taux fixe. La société surveille l'adéquation de la durée et du rendement prévu des placements aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations de retraite. La société utilise le même processus de gestion des risques pour le régime que celui des périodes précédentes. Les placements sont bien diversifiés, de sorte que le défaut d'un placement en particulier n'aurait pas d'effet significatif sur le niveau global des actifs. Le régime investit principalement dans des actions et des obligations canadiennes en acquérant des unités dans les fonds distincts et des parts dans les fonds communs de placement de l'Empire Vie.

En février 2023, le régime a retiré 100 % de ses placements du Fonds commun de placement de croissance dynamique de l'Empire Vie. Le produit a été réinvesti dans des fonds négociés en bourse avec une exposition aux marchés canadien (30 %), américain (35 %) et international (35 %).

La dernière évaluation triennale du régime de retraite du personnel a eu lieu en août 2022 pour la période close le 31 décembre 2021. La prochaine évaluation triennale sera effectuée en 2025 pour la période close le 31 décembre 2024.

14. Dette subordonnée

Le tableau ci-dessous illustre les obligations comprises dans la dette subordonnée aux 31 décembre :

Aux 31 décembre				2022	2021
	Taux d'intérêt	Date d'appel ou de rachat, selon la première occurrence	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Série 2017-1 ⁽¹⁾	3,664 %	15 mars 2023	2028	199 964	199 790
Séries 2021-1 ⁽²⁾	2,024 %	24 septembre 2026	2031	199 165	199 068
Total de la dette subordonnée				399 129 \$	398 858 \$
Juste valeur				374 616 \$	401 850 \$

⁽¹⁾ Débentures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % échéant en 2028. À compter du 15 mars 2023, l'intérêt sera payable au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) majoré de 1,53 %.

⁽²⁾ Débentures subordonnées non garanties de série 2021-1 à 2,024 % % échéant en 2031. À compter du 24 septembre 2026, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 0,67 %.

15. Primes d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Primes d'assurance vie	609 163 \$	(140 415) \$	468 748 \$	583 034 \$	(132 918) \$	450 116 \$
Primes d'assurance maladie	590 879	(156 651)	434 228	525 119	(134 295)	390 824
Total des primes d'assurance vie et maladie	1 200 042	(297 066)	902 976	1 108 153	(267 213)	840 940
Primes de rentes	139 794	(216)	139 578	74 746	(143)	74 603
Total des primes d'assurance	1 339 836 \$	(297 282) \$	1 042 554 \$	1 182 899 \$	(267 356) \$	915 543 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

16. Produits tirés des frais

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Frais de gestion de placements, frais d'administration relatifs aux titulaires de polices et frais liés aux garanties	272 253 \$	260 409 \$
Frais de rachat et autres frais divers	10 883	12 365
Produits tirés des frais	283 136 \$	272 774 \$

17. Prestations et charges

(a) Prestations et règlements payés en vertu des contrats d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Règlements d'assurance vie	306 199 \$	(100 104) \$	206 095 \$	260 545 \$	(77 663) \$	182 882 \$
Règlements d'assurance maladie	408 843	(91 003)	317 840	356 449	(80 514)	275 935
Total des règlements d'assurance vie et maladie	715 042	(191 107)	523 935	616 994	(158 177)	458 817
Prestations de rentes	150 816	(1 541)	149 275	172 056	(755)	171 301
Prestations et règlements payés	865 858 \$	(192 648) \$	673 210 \$	789 050 \$	(158 932) \$	630 118 \$

(b) Variation des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance cédée

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Vie	(1 317 354) \$	(75 674) \$	(1 393 028) \$	144 478 \$	(103 124) \$	41 354 \$
Maladie	(42 560)	(16 039)	(58 599)	44 314	(29 838)	14 476
Total de l'assurance vie et maladie	(1 359 914)	(91 713)	(1 451 627)	188 792	(132 962)	55 830
Rentes	(90 797)	1 595	(89 202)	(243 200)	1 531	(241 669)
Variation des passifs des contrats d'assurance	(1 450 711) \$	(90 118) \$	(1 540 829) \$	(54 408) \$	(131 431) \$	(185 839) \$

18. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charges liées aux salaires et aux avantages du personnel	116 533 \$	104 923 \$
Services professionnels	21 420	15 492
Actifs au titre des droits d'utilisation, charges de location et d'entretien, et amortissement	27 238	18 306
Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 924	13 396
Autres	26 949	24 396
Total	202 064 \$	176 513 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

19. Impôts

(a) Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend des composantes d'impôts exigibles et différés, comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charge d'impôts exigibles	70 089 \$	66 751 \$
Charge (produit) d'impôts différés lié(e) à la création et à la reprise des différences temporaires	(16 688)	(2 342)
Charge d'impôts	53 401 \$	64 409 \$

Durant l'exercice 2022, la société a versé des acomptes provisionnels totalisant 40 277 \$ (22 790 \$ en 2021).

(b) Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi en raison des écarts suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat net avant impôts	263 816 \$	323 343 \$
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi :	69 595	85 310
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Impôt payé sur les dividendes	(10 074)	(12 132)
Divers	(6 120)	(8 769)
Charge d'impôts	53 401 \$	64 409 \$

Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2022, tel qu'il s'applique à la société, est de 26,38 % (26,38 % en 2021). Les taux d'imposition futurs prévus sont comme suit :

2022	26,38 %
2023	26,38 %
2024	26,38 %
2025	26,38 %
2026	26,38 %

L'incidence des taux d'imposition futurs des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

(c) Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète dans l'état consolidé de la situation financière. Ces écarts surviennent dans les éléments suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Contrats d'assurance	(28 005) \$	(39 452) \$
Placements de portefeuille	(6 279)	(9 553)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(2 981)	6 786
Autres éléments, valeur nette	(381)	(3 320)
Actifs (passifs) d'impôt différé	(37 646) \$	(45 539) \$

Sur le montant total ci-dessus, un montant de 37 050 \$ devrait être payé (montant de 44 663 \$ payé en 2021) plus d'un an après la date de clôture.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les variations nettes du compte d'impôt différé s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Actifs (passifs) d'impôt différé - au début de l'exercice	(45 539) \$	(35 711) \$
Produit (charge) d'impôt différé		
État des résultats	16 688	2 342
Autres éléments du résultat global	(8 795)	(12 170)
Actifs (passifs) d'impôt différé - à la fin de l'exercice	(37 646) \$	(45 539) \$

(d) Impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante du **total des autres éléments du résultat global**.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(294 992) \$	77 818 \$	(217 174) \$	(77 892) \$	20 664 \$	(57 228) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	34 286	(9 384)	24 902	1 477	(276)	1 201
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	33 336	(8 794)	24 542	46 132	(12 171)	33 961
Total des autres éléments du résultat global	(227 370) \$	59 640 \$	(167 730) \$	(30 283) \$	8 217 \$	(22 066) \$

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(286 369) \$	75 544 \$	(210 825) \$	(77 152) \$	20 468 \$	(56 684) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	33 051	(9 028)	24 023	2 360	(512)	1 848
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	31 093	(8 202)	22 891	42 979	(11 339)	31 640
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(513)	133	(380)	(116)	31	(85)
Total des autres éléments du résultat global	(222 738) \$	58 447 \$	(164 291) \$	(31 929) \$	8 648 \$	(23 281) \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(8 623) \$	2 274 \$	(6 349) \$	(740) \$	196 \$	(544) \$
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	1 235	(356)	879	(883)	236	(647)
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	2 243	(592)	1 651	3 153	(832)	2 321
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	513	(133)	380	116	(31)	85
Total des autres éléments du résultat global	(4 632) \$	1 193 \$	(3 439) \$	1 646 \$	(431) \$	1 215 \$

20. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les émissions d'actions privilégiées (voir la note 21) ne diluent pas le résultat par action, puisque ces actions ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous expose les détails relatifs au calcul du résultat net et du nombre moyen pondéré d'actions servant à calculer les résultats par action :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat par action - de base et dilué		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	204 223 \$	239 036 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	985 076	985 076
Résultat par action - de base et dilué	207,32 \$	242,66 \$

21. Capital-actions

Aux	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant
Actions privilégiées						
Série 3	illimitée	4 000 000	100 000 \$	illimitée	4 000 000	100 000 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité		200 000	200 000 \$		200 000	200 000 \$
Actions ordinaires	2 000 000	985 076	985 \$	2 000 000	985 076	985 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2017, l'Empire Vie a émis à E-L Financial Corporation Limited 4 000 000 \$ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3 (actions privilégiées de série 3) à 25 \$ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 4,90 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 janvier 2023. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 3,24 %. Le 17 janvier 2023 ainsi que le 17 janvier tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 4 (actions privilégiées de série 4), sous réserve de certaines

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

conditions. Les porteurs d'actions privilégiées de série 4 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 3,24 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, l'Empire Vie pourrait racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées de série 3, à leur valeur nominale, le 17 janvier 2023 ainsi que tous les cinq ans par la suite.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, l'Empire Vie a avisé E-L Financial Corporation Limited qu'elle n'entendait pas exercer son droit de racheter la totalité ou une partie des 4 000 000 actions privilégiées de série 3 de l'Empire Vie en circulation au 17 janvier 2023; par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 avaient le droit, à leur gré, à la date de conversion de la série 3, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions privilégiées de série 3 à raison d'une action contre une action, pour des actions privilégiées de série 4. Au début de 2023, E-L Financial Corporation Limited a opté irrévocablement de ne pas exercer ce droit. Le 18 janvier 2023, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 sont en droit de recevoir des dividendes non cumulatifs, trimestriels et fixes, au rendement annuel de 6,187 %, si le conseil d'administration de l'Empire Vie en déclare, pour la période de renouvellement échéant le 17 janvier 2028 inclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à 5 ans majoré de 3,24 %.

Le 17 février 2021, la société a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 d'une valeur de 200 millions de dollars dont le recours se limitera aux actifs détenus par un fiduciaire tiers dans une fiducie qui est consolidée dans les présents états financiers. Les versements de l'intérêt et du capital en espèces sur les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 sont faits à la discrétion de la société et le non-versement de l'intérêt et du capital en espèces ne constitue pas un cas de défaut. En cas de non-versement de l'intérêt, le seul recours des porteurs de billets sera la livraison de leur quote-part des actifs de la fiducie. Dans ce cas, la livraison des actifs de la fiducie constituera l'extinction totale et complète des obligations de la société aux termes des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1.

Les actifs de la fiducie correspondent à 200 millions de dollars en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 5 qui ont été émises en même temps que les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 à un prix de 1 000 \$ par action de série 5. Les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ont droit à des versements semestriels à un taux de 3,625 % par année jusqu'au 17 avril 2026. Par la suite, le rendement sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à 5 ans majoré de 3,082 %.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

22. Dividendes

	Date de déclaration du dividende	Actions émises et en circulation	Taux de dividende par action	Dividende total (en milliers de dollars)	Date de paiement du dividende
Dividendes aux actionnaires ordinaires					
Actions ordinaires	27 octobre 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	6 décembre 2022
	28 juillet 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	7 septembre 2022
	28 avril 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	7 juin 2022
	23 février 2022	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	31 mars 2022
	28 octobre 2021	985 076	14,210000 \$	13 998 \$	7 décembre 2021
	29 juillet 2021	985 076	14,212101 \$	14 000 \$	8 septembre 2021
	29 avril 2021	985 076	14,212101 \$	14 000 \$	8 juin 2021
	24 février 2021	985 076	10,635322 \$	10 477 \$	1 avril 2021
Dividendes aux actionnaires privilégiés					
Série 1	24 février 2021	5 980 000	0,359375 \$	2 149 \$	17 avril 2021
Série 3	27 octobre 2022	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 janvier 2023
	28 juillet 2022	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 octobre 2022
	28 avril 2022	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 juillet 2022
	23 février 2022	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 avril 2022
	28 octobre 2021	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 janvier 2022
	29 juillet 2021	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 octobre 2021
	29 avril 2021	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 juillet 2021
	24 février 2021	4 000 000	0,306250 \$	1 225 \$	17 avril 2021

Le 23 février 2023, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants :

- 18 175 \$ (18,45 \$ par action) sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 4 avril 2023
- 1 547 \$ (0,3866875 \$ par action) sur les actions privilégiées émises et en circulation, série 3, payable le 17 avril 2023

23. Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires

Le droit des actionnaires à un montant de 3 934 \$ (4 328 \$ en 2021) des capitaux propres attribuables aux actionnaires est subordonné au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

24. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie. Elle a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et la prise de décisions. La description des secteurs d'activité est la suivante :

La gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, fonds communs de placement, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.

Les solutions d'assurance collective offrent aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance vie, maladie, dentaire, invalidité et maladies graves à l'intention de leurs employés.

L'assurance individuelle comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le capital et l'excédent se composent d'actifs détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, à la Financière TruStone ainsi que d'autres éléments relatifs au siège social qui ne se rattachent à aucun autre secteur d'activité.

Les **résultats opérationnels** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Produits					
Primes brutes (note 15)	139 794 \$	615 174 \$	584 868 \$	— \$	1 339 836 \$
Primes cédées aux réassurances (note 15)	(216) \$	(162 882) \$	(134 184) \$	— \$	(297 282) \$
Primes nettes (note 15)	139 578 \$	452 292 \$	450 684 \$	— \$	1 042 554 \$
Revenu de placement	33 359	8 129	249 552	67 028	358 068
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(102 404)	(23 118)	(1 613 281)	1 426	(1 737 377)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	363	—	29 598	(9 234)	20 727
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur (note 3)	(61)	(48)	(10)	(33 795)	(33 914)
Produit d'honoraires	251 290	15 441	115	16 290	283 136
Total des produits	322 125	452 696	(883 342)	41 715	(66 806)
Prestations et charges					
Montant brut des prestations et des règlements versées (note 17)	150 816	422 839	292 203	—	865 858
Montants recouvrables des réassureurs (note 17)	(1 541)	(93 487)	(97 620)	—	(192 648)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 17)	(90 797)	16 681	(1 376 595)	—	(1 450 711)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 17)	1 595	(19 354)	(72 359)	—	(90 118)
Variation de la provision des contrats de placement	1 088	—	—	—	1 088
Participations sur polices	—	—	39 773	—	39 773
Charges opérationnelles	65 145	61 864	63 681	11 374	202 064
Commissions	86 813	86 141	100 321	7 873	281 148
Commissions recouvrées des réassureurs	—	(31 429)	(356)	—	(31 785)
Charge d'intérêts	—	—	—	18 898	18 898
Total des prestations et charges	213 119	443 255	(1 050 952)	38 145	(356 433)
Impôt sur les primes	—	11 851	10 508	—	22 359
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 452	—	3 452
Résultat net avant impôts	109 006	(2 410)	153 650	3 570	263 816
Charge (produit) d'impôts	26 537	(697)	28 081	(520)	53 401
Résultat net	82 469	(1 713)	125 569	4 090	210 415

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Produits					
Primes brutes (note 15)	74 746 \$	547 405 \$	560 752 \$	— \$	1 182 903 \$
Primes cédées aux réassurances (note 15)	(143) \$	(140 075) \$	(127 142) \$	— \$	(267 360) \$
Primes nettes (note 15)	74 603 \$	407 330 \$	433 610 \$	— \$	915 543 \$
Revenu de placement	35 519	3 511	226 531	64 132	329 693
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(9 725)	(4 030)	(344 918)	(4 742)	(363 415)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	777	5	122 588	(17 761)	105 609
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur (note 3)	471	430	423	(2 801)	(1 477)
Produit d'honoraires	258 532	13 604	536	102	272 774
Total des produits	360 177	420 850	438 770	38 930	1 258 727
Prestations et charges					
Montant brut des prestations et des règlements versées (note 17)	172 058	366 419	250 573	—	789 050
Montants recouvrables des réassureurs (note 17)	(757)	(80 840)	(77 335)	—	(158 932)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 17)	(243 200)	58 543	130 248	—	(54 409)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 17)	1 531	(33 022)	(99 939)	—	(131 430)
Variation de la provision des contrats de placement	471	—	—	—	471
Participations sur polices	—	—	36 820	—	36 820
Charges opérationnelles	58 355	54 948	61 818	1 392	176 513
Commissions	84 874	79 639	100 823	—	265 336
Commissions recouvrées des réassureurs	—	(31 170)	(388)	—	(31 558)
Charge d'intérêts	—	—	—	21 472	21 472
Total des prestations et charges	73 332	414 517	402 620	22 864	913 333
Impôt sur les primes	—	10 520	7 709	—	18 229
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 822	—	3 822
Résultat net avant impôts	286 845	(4 187)	24 619	16 066	323 343
Charge (produit) d'impôts	71 897	(1 657)	(7 287)	1 456	64 409
Résultat net	214 948	(2 530)	31 906	14 610	258 934

Information supplémentaire :

	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Produits d'intérêt					
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	30 105 \$	10 235 \$	203 273 \$	64 867 \$	308 480 \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	27 768	7 416	182 072	54 135	271 391
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles					
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	3 836 \$	7 531 \$	10 099 \$	— \$	21 466 \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	2 394	4 700	6 302	—	13 396

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Les **actifs** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

Au 31 décembre 2022					
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	755 544 \$	218 208 \$	5 205 123 \$	2 559 729 \$	8 738 604 \$
Fonds distincts	8 547 562	—	18 113	—	8 565 675
Total des actifs	9 303 106 \$	218 208 \$	5 223 236 \$	2 559 729 \$	17 304 279 \$

Au 31 décembre 2021					
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	919 978 \$	216 545 \$	6 546 573 \$	2 590 269 \$	10 273 365 \$
Fonds distincts	9 237 282	—	20 016	—	9 257 298
Total des actifs	10 157 260 \$	216 545 \$	6 566 589 \$	2 590 269 \$	19 530 663 \$

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

25. Engagements et éventualités

Engagements de placement

Dans le cadre normal des activités, la société a des engagements de placement en cours qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, le montant des engagements en suspens était de 5 543 \$ (21 742 \$ au 31 décembre 2021). Le solde de ces engagements est payable à tout moment jusqu'au 30 juin 2025 inclusivement.

Autres éventualités

La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

26. Opérations entre parties liées

La société est une filiale appartenant à 98,3 % à E-L Financial Services Limited, elle-même une filiale appartenant à 100 % à E-L Financial Corporation Limited. E-L Financial Corporation Limited détient, directement et indirectement par l'entremise d'E-L Financial Services Limited, 99,4 % des actions ordinaires de l'Empire Vie. La société est ultimement contrôlée par l'honorable Henry N. R. Jackman et une fiducie créée en 1969 par son père, Henry R. Jackman. Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec E-L Financial Corporation Limited ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureaux, des services de gestion des placements et divers services administratifs. Les montants gagnés et passés en charges étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie et de placement émises par la société.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la société a émis pour 4 000 000 \$ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3, à l'endroit d'E-L Financial Corporation à 25 \$ par action. Veuillez consulter la note 21 pour obtenir plus de détails.

Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société. La rémunération des membres clés de la direction est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Salaires et autres avantages à court terme et à long terme du personnel	7 861 \$	7 260 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	508	468
Total	8 369 \$	7 728 \$

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

27. Gestion du capital

La société a pour objectif de gérer son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. Le BSIF a mis en œuvre le cadre du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) pour contrôler la suffisance du capital. En vertu de ce cadre, la suffisance du capital de la société est mesurée selon un ratio du capital disponible, majoré de la provision d'excédents et des dépôts admissibles, puis divisé par le coussin de solvabilité de base. Les composantes du ratio du TSAV sont déterminées selon les lignes directrices définies par le BSIF. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 %. Aux 31 décembre 2022 et 2021, les ratios de capital règlementaires applicables pour la société étaient conformes à ces ratios.

28. Gestion du risque

La société est exposée aux risques qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les principaux risques et les stratégies de gestion du risque connexes pour les risques que la direction considère comme les plus importants en termes de probabilité et des effets défavorables potentiels sur la société sont décrits dans les sections suivantes : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit et risque lié aux produits.

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les sensibilités ne prennent pas en compte les effets indirects tels que les impacts potentiels sur la dépréciation de l'écart d'acquisition ou les provisions pour dépréciation des actifs d'impôt différé. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris des différences dans le schéma ou la distribution des chocs boursiers, l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du bénéfice net de la société, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, la société n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

(a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de variations défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, des titres immobiliers et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit, les taux de change et l'inflation.

Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

En vertu du cadre comptable et réglementaire canadien des sociétés d'assurance, les résultats de la société pour une période donnée reflètent les valeurs des marchés boursiers et les taux d'intérêt à la fin de la période, selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché. Par conséquent, une baisse des valeurs des marchés boursiers ou les fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts pourraient entraîner des changements importants au résultat net attribuable aux actionnaires, des hausses des exigences en matière de capital réglementaire et une diminution des ratios de fonds propres de la société.

La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de la société. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés cotées en bourse ou de fonds négociés en bourse pour soutenir ses passifs d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société ne réalise pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, ses résultats opérationnels peuvent s'en ressentir.

Une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires, de l'excédent attribuable aux titulaires de polices et du ratio du TSAV. À mesure que le ratio du TSAV approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités de réglementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient à la suite de cessions ou donnaient lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

La société gère cette exposition au risque principalement grâce à des limites de placement et à la supervision de ses gestionnaires de placement par le chef des placements, l'actuaire en chef, le comité de gestion des actifs et le comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement le portefeuille de placements et la composition de l'actif.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur. De plus, au moins une fois par trimestre, la haute direction et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le rendement du fonds général et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices de placement.

La société a un comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement et fait rapport au moins chaque trimestre au comité des placements du conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs a pour mandat de surveiller l'appariement de la position des placements de l'Empire Vie à ses passifs au sein des divers segments des activités de la société. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les lignes directrices de placements et de gestion des actifs et des passifs, qui sont revues régulièrement par le comité des placements, ont été élaborées pour régir ces activités. Le comité de gestion des actifs fait rapport régulièrement au comité des placements sur l'appariement des positions de la société, la composition des actifs et les décisions de répartition des actifs se rapportant aux segments des actifs de la société.

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de réglementation et un examen de la santé financière qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque défavorables (y compris des conditions de marché et taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital et de liquidité. La haute direction surveille le ratio du TSAV de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du TSAV, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Pour la société, les risques de marché les plus importants sont les suivants : risque lié aux actions, risque de taux d'intérêt et risque de change.

(1) Risque lié aux actions

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts, de fonds communs de placement et de fonds indiciaires compris dans les polices d'assurance vie universelle, de même que les passifs des polices d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

Les titulaires de polices et les porteurs de parts, respectivement, assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraîneront des variations du bénéfice de la société dans la mesure où les frais de gestion sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, la majeure partie des produits de fonds distincts de la société sont assortis de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au TSAV et les résultats opérationnels de la société. La société a réassuré une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. La société dispose également d'un programme de couverture économique semi-statique. L'objectif du programme de couverture économique est de protéger partiellement la société en cas de baisses futures potentielles du ratio du TSAV qui pourraient être attribuables aux variations défavorables des cours boursiers. Le programme a actuellement recours à des options de vente et à des contrats à terme sur des indices boursiers clés. L'utilisation inappropriée de ces instruments pourrait avoir une incidence défavorable sur les bénéfices. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. Plus précisément, aucun levier financier n'est permis dans l'utilisation de dérivés et des limitations strictes en ce qui concerne le crédit de contrepartie sont imposées.

La société a mis en place une politique de couverture du risque sur capitaux propres afin de soutenir les programmes de couverture économique du fonds général. La politique définit les objectifs, les limites de risque et les autorités se rapportant à ses activités de couverture économique. La haute direction supervise ses activités de couverture économique de façon régulière et fait rapport, au moins chaque trimestre, au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration de la situation du programme de couverture économique.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément aux normes de pratique de l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. L'actuaire en chef produit un rapport trimestriel à l'intention du comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris les exigences en matière de capital.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle approximative pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Les montants indiqués ci-après comprennent l'incidence du programme de couverture économique du risque sur capitaux propres (décrit ci-dessus) du fonds général de l'Empire Vie. Pour les garanties de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment du test de sensibilité. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente.

	Au 31 décembre 2022			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incluant les garanties de fonds distincts)*	9 099 \$	(12 968) \$	19 396 \$	(83 028) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	3 023 \$	(3 023) \$	6 046 \$	(6 046) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant

	Au 31 décembre 2021			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incluant les garanties de fonds distincts)*	17 836 \$	(23 535) \$	38 214 \$	(80 708) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	4 250 \$	(4 250) \$	8 500 \$	(8 500) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant

* Comprend l'incidence approximative sur les produits tirés des frais, déduction faite des commissions de service après impôts pour une période de trois mois.

Pour les affaires d'assurance vie, la politique de la société est d'utiliser également une partie des placements dans des titres de capitaux propres pour couvrir les flux de trésorerie estimés des passifs d'assurance de produits d'assurance vie universelle et d'assurance vie sans participation au-delà de la période de 20 années suivant la date de clôture. La valeur des passifs soutenus par ces titres de capitaux propres dépend des hypothèses relatives aux niveaux futurs des marchés boursiers. Les hypothèses de rendement selon les meilleures estimations pour les titres de capitaux propres sont principalement basées sur les moyennes historiques à long terme des rendements globaux (incluant les dividendes) du marché boursier canadien, qui est de 8,9 % (9,2 % en 2021). La société utilise une hypothèse de 7,6 % (7,2 % en 2021) afin d'inclure des réserves en cas de changements modérés des taux de rendement des titres de capitaux propres déterminés selon les normes actuarielles canadiennes. Les rendements sont ensuite réduits des marges afin de déterminer les rendements nets utilisés dans l'évaluation. Des changements dans le marché actuel entraîneraient la modification de ces hypothèses.

Les répercussions d'une variation soudaine des marchés boursiers sont expliquées ci-dessus. Si la variation des marchés boursiers persistait durant un an, l'hypothèse actuarielle de rendement futur des marchés boursiers serait ajustée. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1,0 % des rendements futurs des marchés boursiers entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 87 300 \$ (129 800 \$ en 2021).

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires de la société dans les portefeuilles de placement de l'Empire Vie :

Aux 31 décembre	2022	2021
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	574 892 \$	709 451 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	6,8 %	7,0 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	348 714 \$	454 457 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	4,2 %	4,5 %

(2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque des pertes économiques sont enregistrées en raison d'un besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'événements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société, et ce, de plusieurs façons. Certains des produits de la société comportent des garanties et, si les taux d'intérêt à long terme chutent en deçà de ces taux garantis, la société peut devoir augmenter ses provisions pour pertes, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent également entraîner le resserrement des écarts nets entre les intérêts gagnés sur les placements et les intérêts crédités aux clients, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des hypothèques, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Par ailleurs, durant les périodes de chute des taux d'intérêt, les rachats d'obligations augmentent généralement, ce qui entraîne le réinvestissement de ces fonds à des taux d'intérêt courants plus bas. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont censés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels.

Le tableau qui suit résume l'incidence financière immédiate estimée sur le résultat net et les autres éléments du résultat global qui découle d'une variation immédiate des taux d'intérêt.

	Au 31 décembre 2022			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	6 049 \$	(7 528) \$	10 158 \$	(15 641) \$
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	199 \$	(218) \$	382 \$	(457) \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(43 588) \$	51 364 \$	(79 519) \$	110 403 \$
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(1 885) \$	2 101 \$	(3 551) \$	4 422 \$

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Au 31 décembre 2021			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	\$ 6 366	\$ (7 068)	\$ 12 109	\$ (14 929)
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	\$ 281	\$ (310)	\$ 538	\$ (651)
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	\$ (52 995)	\$ 62 918	\$ (96 042)	\$ 135 784
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	\$ (1 363)	\$ 1 447	\$ (2 647)	\$ 2 974

Le calcul des passifs des contrats tient compte du revenu de placement prévu, déduction faite des frais de placement provenant des actifs appariés aux passifs des contrats, et du revenu de placement que la société prévoit réaliser sur les réinvestissements. Les actifs appariés aux passifs des contrats sont distincts des actifs appariés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux capitaux propres attribuables aux titulaires de polices. Pour l'assurance vie et l'assurance maladie, les flux monétaires prévus pour les actifs soutenant les passifs des contrats sont combinés aux taux futurs estimés de réinvestissement, qui sont fonction des perspectives économiques courantes et de la composition future prévue des actifs de la société. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance des actifs et des passifs, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles et les passifs des contrats sont alors ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

Afin d'apparier la composante d'épargne des passifs des contrats qui varie en fonction de divers indices et monnaies, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, d'obligations et de monnaies dans l'actif de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi de façon régulière.

Pour l'assurance vie, pour laquelle les passifs des contrats d'assurance comportent une échéance plus longue que la plupart des obligations et des prêts hypothécaires disponibles, la société devra réinvestir les flux de trésorerie nets futurs pour prolonger la durée de ses actifs. En vertu des normes de pratique de l'ICA, les rendements présumés pour ces réinvestissements futurs sont liés aux taux d'intérêt courants, à la conjoncture économique et à la composition future prévue des actifs de la société. L'hypothèse de réinvestissement s'échelonne de l'hypothèse du taux de réinvestissement initial (TRI) à l'hypothèse du taux de réinvestissement ultime (TRU) sur la période mobile de 40 ans suivant la date de clôture.

L'incidence approximative d'une variation soudaine des taux d'intérêt est expliquée ci-dessus. Si les taux d'intérêt augmentent ou diminuent durant l'année suivante, il serait nécessaire de modifier l'hypothèse relative au TRI pour tenir compte des perspectives économiques du moment. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt modifierait à la baisse l'hypothèse de réinvestissement pour les 40 années subséquentes, ce qui augmenterait les passifs des contrats et, par le fait même, réduirait le résultat net d'environ 43 700 \$ (50 800 \$ pour 2021), en présumant qu'il n'y ait aucune modification à l'hypothèse relative au TRU.

Pour les revenus de placement qu'elle prévoit tirer des réinvestissements au-delà de la période mobile de 40 ans, la société utilise une hypothèse relative au TRU. En vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), l'hypothèse relative au TRU est prescrite en tant que taux de réinvestissement sans risque ultime à long terme de 2,9 % (2,9 % en 2021) plus un montant maximal pour tenir compte des écarts de crédit, moins un taux de défaut des actifs de 0,9 % (0,9 % en 2021). La société utilise un TRU total de 3,8 % (3,8 % en 2021). Le Conseil des normes actuarielles peut modifier périodiquement le niveau prescrit de l'hypothèse relative au TRU.

Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance à plus long terme, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(tels que prescrits par la MCAB), et les passifs des contrats d'assurance reflètent les montants requis pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

En ce qui a trait aux rentes, pour lesquelles les échéances et les montants des obligations au titre des prestations peuvent être plus facilement déterminés, un appariement beaucoup plus étroit des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est possible, et mis en œuvre, ce qui pourrait contribuer à limiter l'incidence potentielle d'une diminution soudaine des taux d'intérêt sur les affaires. Pour les rentes, l'incidence d'une baisse de 1,0 % par rapport au TRI présumé sur les passifs des contrats et, par la suite, sur le résultat net serait négligeable en raison de l'appariement décrit ci-dessus.

La société gère le risque de taux d'intérêt lié à son portefeuille de placements en appliquant les limites établies par le comité des placements et par l'entremise de rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices de la société relatives aux placements déterminent les objectifs de placement et les placements sensibles aux variations des taux d'intérêt admissibles, en plus d'établir les critères de diversification, l'exposition, la concentration et les limites de qualité des actifs pour ces placements. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant les risques de défaut, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables, en tenant compte de la tolérance au risque. Les politiques et les pratiques de développement et de tarification des produits exigent également de prendre en compte le risque de taux d'intérêt dans la conception, le développement et la tarification des produits.

(3) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change et que cela entraîne un effet négatif sur les bénéfices et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont évalués dans la monnaie fonctionnelle de la société.

L'exposition principale de la société à une devise découle des placements du portefeuille libellés en dollars américains. Une fluctuation de 10 % du dollar américain aurait des répercussions approximatives de néant (néant en 2021) sur le résultat net attribuable aux actionnaires, de néant (néant en 2021) sur le résultat net attribuable aux titulaires de polices, de néant (néant en 2021) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires et de néant (néant en 2021) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices. La société n'a pas d'exposition notable à des devises dans ses passifs financiers.

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au taux de change. Le comité de gestion des actifs supervise et gère cette politique, en plus de présenter des rapports au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité ne soit pas en mesure de financer tous ses engagements ou obligations en matière de sorties de trésorerie au moment où ils deviennent exigibles,

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

ou encore que, pour financer ses engagements, une entité soit obligée de vendre des actifs à des prix déprimés et de subir des pertes lorsque vient le temps de la vente. Les sorties de trésorerie peuvent se présenter sous forme de paiement de prestations aux titulaires de polices, de charges, d'achats d'actifs ou d'intérêt sur une dette. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux événements ou mesures clés concernant les titulaires de polices (c.-à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa dette subordonnée (voir la note 14 « Dette subordonnée ») et les billets avec remboursement de capital à recours limité, ainsi que les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables, lesquelles doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La stratégie de gestion du risque de liquidité de la société est de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie pour répondre à tous ses engagements et à toutes ses obligations d'ordre financier à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Le programme de gestion du risque de liquidité de la société est surveillé par la direction et le conseil d'administration, par l'entremise de rapports réguliers au comité des placements. La société surveille ses obligations en matière de flux de trésorerie et répond à ses besoins de liquidités en détenant des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, et en maintenant une portion de ses placements sous forme de trésorerie et de placements à court terme.

La société a en place une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre à ses besoins en liquidités. Le comité de gestion des actifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués dans un tableau à la note 11 (e). En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir suffisamment de trésorerie pour que la société puisse respecter ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

Le tableau ci-après illustre en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats. Les dettes subordonnées qui ne sont pas exigibles à une date d'échéance unique sont présentées dans les tableaux sous l'année de leur échéance finale. Les échéances réelles pourraient différer des échéances contractuelles en raison du droit d'achat ou de prolongation de l'emprunteur, ou de son droit de rembourser son emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats comprennent les estimations liées à l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et à l'impôt sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes des contrats futurs et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouverts à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Les passifs des fonds distincts sont exclus de cette analyse. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses fondées sur les meilleures estimations, avec des marges pour les écarts négatifs, utilisées dans le calcul des passifs des contrats. Les montants actuariels, de même que les autres passifs des contrats, inclus dans les états financiers consolidés 2022 de la société sont basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2022					
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	76 242 \$	271 902 \$	776 718 \$	26 503 823 \$	27 628 685 \$
Passifs des contrats de placement	3 554	13 637	10 092	7 011	34 294
Dette subordonnée	14 726	69 672	439 308	—	523 706
Actions privilégiées	5 865	24 748	101 547	—	132 160
Billets avec remboursement de capital à recours limité	7 250	39 024	248 668	—	294 942
Créditeurs et autres passifs	330 508	30 117	—	—	360 625
Total	438 145 \$	449 100 \$	1 576 333 \$	26 510 834 \$	28 974 412 \$

Au 31 décembre 2021					
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	69 210 \$	175 021 \$	706 802 \$	25 147 726 \$	26 098 759 \$
Passifs des contrats de placement	3 365	13 457	10 686	7 840	35 348
Dette subordonnée	11 548	228 852	206 760	—	447 160
Actions privilégiées	4 900	101 225	—	—	106 125
Billets avec remboursement de capital à recours limité	7 250	33 296	261 646	—	302 192
Créditeurs et autres passifs	266 240	40 104	24 339	—	330 683
Total	362 513 \$	591 955 \$	1 210 233 \$	25 155 566 \$	27 320 267 \$

Le comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement, surveille l'appariement des placements de la société par rapport à ses passifs dans les divers segments de ses activités. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société maintient une portion de ses placements en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à court terme afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2022, 2,2 % (2,0 % en 2021) de la trésorerie et des placements étaient détenus sous forme de placements à plus court terme.

(c) Risque de crédit

Le risque de crédit renvoie à la possibilité de perdre des sommes dues par des contreparties financières, comme les débiteurs, les réassureurs et les autres institutions financières, ou reliées à des émetteurs de titres détenus dans un portefeuille d'actifs. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débentures, des actions privilégiées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts hypothécaires, ainsi que des traités de réassurance conclus avec les réassureurs.

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de réassurance établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration respectivement. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. La société

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

conclut des ententes de réassurance à long terme seulement avec des réassureurs dont la cote de crédit est de « A- » ou mieux.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit. Elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le principal et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent dans l'hypothèse de taux d'intérêt.

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 523 \$	193 217 \$
Placements à court terme	9 031	8 647
Obligations	6 744 757	8 149 460
Actions privilégiées	402 165	441 339
Actifs dérivés	9 776	6 302
Prêts hypothécaires	119 556	153 564
Réassurance	192 058	175 933
Avances sur polices	59 979	56 917
Prêts sur polices	46 865	52 808
Revenu de placement couru	50 291	42 379
Primes d'assurance à recevoir	81 083	48 700
Créances clients	8 506	6 696
Total	7 899 590 \$	9 335 962 \$

Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

La société a constitué une provision à ses états consolidés de la situation financière pour les pertes de crédit. Cette provision est constituée en partie d'une réduction de valeur des actifs (voir la note 3 (b)) et en partie d'une provision liée aux passifs des contrats (voir la note 11 (c)).

Concentration du risque de crédit

(1) Obligations et débetures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	351 680 \$	5 %	484 746 \$	6 %
AA	1 537 528	23 %	2 059 678	25 %
A	3 078 452	45 %	3 879 522	47 %
BBB	1 731 033	26 %	1 681 358	21 %
BB (et notes inférieures)	46 064	1 %	44 156	1 %
Total	6 744 757 \$	100 %	8 149 460 \$	100 %

Les notes de crédit sont généralement obtenues de Standard & Poor's (S&P) et de Dominion Bond Rating Service (DBRS). Advenant une note fractionnée, la note la plus basse est utilisée. Les émissions qui ne sont pas notées par une agence de notation reconnue sont notées à l'interne par la division des placements. L'évaluation de la note interne est documentée, avec des

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

références à des placements comparables appropriés notés par des agences de notation reconnues et/ou selon une méthodologie utilisée par les agences de notation reconnues.

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante dans les portefeuilles d'obligations :

Aux 31 décembre	2022	2021
Obligations provinciales	2 730 730 \$	3 739 035 \$
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	40,5 %	45,9 %

Le tableau ci-dessous dresse le profil du portefeuille d'obligations par échéance contractuelle, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	393 179 \$	6 %	150 713 \$	2 %
1 à 5 ans	816 633	12 %	991 282	12 %
5 à 10 ans	504 238	7 %	757 588	9 %
Plus de 10 ans	5 030 707	75 %	6 249 877	77 %
Total	6 744 757 \$	100 %	8 149 460 \$	100 %

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux 31 décembre	2022	2021
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	3 384 587 \$	4 416 034 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	40,3 %	43,8 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	167 572 \$	269 638 \$
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	2,0 %	2,7 %

* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débetures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

(2) Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes. Parmi ces placements, 1 % (1 % en 2021) sont notés P1, 99 % (96 % en 2021) sont notés P2 et le solde, 0 % (3 % en 2021), sont notés P3.

(3) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 119 556 \$ ou 100 % (153 564 \$ ou 100 % en 2021) du portefeuille total des prêts hypothécaires.

(d) Risque lié aux produits

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Solutions d'assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Pour les exercices clos les 31 décembre										
Produit net des primes	139,6 \$	74,6 \$	452,3 \$	407,3 \$	450,7 \$	433,6 \$	— \$	— \$	1 042,6 \$	915,5 \$
Produit tiré des frais et autres	251,3	258,5	15,4	13,6	0,1	0,5	16,3	0,1	283,1	272,7
Total	390,9 \$	333,1 \$	467,7 \$	420,9 \$	450,8 \$	434,1 \$	16,3 \$	0,1 \$	1 325,7 \$	1 188,2 \$

Le risque lié aux produits est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les demandes de règlement, les prestations, les charges, le coût des options intégrées aux produits et le coût des garanties associées aux risques liés aux produits ne correspondent pas aux estimations. La société est exposée à diverses catégories de risque lié aux produits en raison de la nature de ses activités, y compris : les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance), aux charges, à la morbidité, à la longévité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux règlements et à la réassurance.

Des événements économiques et environnementaux, tels que des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, ainsi que des pandémies, pourraient avoir lieu dans des régions où l'Empire Vie assure un grand nombre de personnes, ce qui pourrait avoir des conséquences sur ses résultats financiers. La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à des tests de tension, incluant un examen de la santé financière.

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les règlements, les déchéances et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

Pour calculer les passifs d'assurance et les montants recouvrables de la réassurance qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses les plus probables. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité, la morbidité, la longévité, les déchéances, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à la mesure inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats comprend, séparément pour chaque variable, une marge pour tenir compte des écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges visent à tenir compte de toute détérioration possible des résultats techniques et à fournir une certitude supplémentaire selon laquelle les passifs des contrats sont suffisants pour couvrir les prestations à venir. L'incidence de ces marges est d'accroître les passifs des contrats par rapport aux hypothèses basées sur les meilleures estimations.

Les marges en cas d'écarts défavorables utilisées par la société sont à l'intérieur de la fourchette cible établie par l'ICA. Une marge supérieure correspondante est incluse dans les passifs d'assurance, si une hypothèse est susceptible de changer ou s'il y a davantage d'incertitude au sujet de l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. La société revoit chaque marge sur une base annuelle pour s'assurer qu'elle demeure appropriée.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an par l'actuaire désigné de la société. L'incidence des changements dans ces hypothèses se reflète dans les bénéfices de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. Les détails sur les changements dans les hypothèses sont également discutés avec les membres du comité d'audit du conseil d'administration. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous. Des mesures sont également incluses afin de déterminer la sensibilité du résultat net de la

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

société à la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les passifs des contrats d'assurance sans participation, selon le point de départ et la composition des affaires au 31 décembre 2022. Pour les contrats avec participation, il est présumé que des variations se produiront dans les barèmes de participation des titulaires de polices en fonction de la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations, et que, par conséquent, la variation nette des passifs d'assurance avec participation sera négligeable.

(1) Mortalité

La société mène une étude annuelle sur la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison des résultats techniques de la société et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira le bénéfice attribuable aux actionnaires.

Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de 2,0 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 16 000 \$ (18 600 \$ en 2021).

Pour les rentes, une baisse de la mortalité (ou longévité) est défavorable financièrement. Par conséquent, une baisse de 2,0 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 2 800 \$ (3 200 \$ en 2021).

(2) Comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouverts en totalité si le taux de déchéance dans les premières années d'une police, excède le taux de déchéance prévu. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10,0 % par rapport aux hypothèses liées aux déchéances augmenterait les passifs des contrats, et, par conséquent, réduirait le résultat net d'environ 140 000 \$ (173 500 \$ en 2021). En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux déchéances. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux déchéances.

(3) Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts. Les charges liées à

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

l'acquisition et à l'émission de polices sont expressément exclues. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût.

Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait le résultat attribuable aux actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 6 800 \$ (6 800 \$ en 2021).

(4) Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA.

Pour les affaires individuelles et collectives d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et diminue le résultat attribuable aux actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % par rapport aux hypothèses entraînerait une hausse des passifs des polices, ce qui réduirait le résultat net d'environ 8 300 \$ (9 100 \$ en 2021).

(5) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurances selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard. L'Empire Vie pourrait transférer une partie de ce risque dans le cadre d'un traité de réassurance.

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats conformément aux normes de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

minimaux des autorités de réglementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de réglementation, l'actuaire désigné procède à un examen de la santé financière et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La société a également élaboré une politique de gestion des risques liés à la conception des produits et à l'établissement des prix qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par le comité d'examen de gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit des principes de prudence pour les autorités responsables d'approuver la conception des produits et l'établissement des prix, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

(6) Risque en matière de règlements et de tarification

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de la tarification des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des événements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et de tarification au moyen de sa politique de tarification et de gestion du risque des passifs qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique est établie par le comité d'examen de la gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Cette politique définit la philosophie de gestion des règlements et de la tarification de la société et établit la gestion prudente des règlements et de la tarification, y compris les critères de tarification, les exigences d'approbation des demandes de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. Le comité d'examen de la gestion des produits étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité. Le comité de gestion du risque et du capital soumet les modifications éventuelles des pleins de rétention pour approbation au conseil d'administration.

(7) Risque de réassurance

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou événement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs. L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché de la réassurance, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également modifier les résultats.

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. Le comité d'examen de la gestion des produits fait rapport sur une base annuelle sur les activités de réassurance au comité de gestion du risque et du

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

capital du conseil d'administration. La majeure partie de la réassurance de l'Empire Vie se fait sur la base de l'excédent, ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence de son plein de conservation. Le 1^{er} avril 2020, l'Empire Vie a mis à jour son plein de rétention individuel pour une nouvelle affaire à un capital assuré de 1 500 \$ (auparavant 500 \$). Pour certaines catégories de risque et/ou produits d'assurance, elle applique un plein de rétention inférieur à ce maximum. La réassurance sert à limiter les pertes, à réduire au minimum l'exposition aux risques importants et à fournir une capacité de croissance. Par suite de cette augmentation du plein de rétention, la société a exercé des dispositions de reprise sur tous les traités de réassurance admissibles à compter du 1^{er} avril 2020. Ces activités ont entraîné une augmentation du risque lié aux produits de la société, lequel est jugé acceptable.

La société ne dispose pas d'affaires de réassurance présumée.

(e) Événements importants

La guerre menée par la Russie en Ukraine et les sanctions en découlant ont eu une incidence négative sur les prévisions de croissance économique. De plus, le nouveau coronavirus (COVID-19) continue d'avoir des répercussions sur les opérations commerciales internationales, les chaînes d'approvisionnement, les voyages, le prix des marchandises, la confiance des consommateurs et les prévisions des entreprises. Ces facteurs ont entraîné une hausse de l'inflation, de l'incertitude et de la volatilité, qui a un effet sur les portefeuilles de placement de la société.

La direction surveille les développements sur les marchés boursiers de manière générale, et leurs effets sur les portefeuilles de placement de la société en particulier. Pour le moment, il n'est pas possible de déterminer la durée et l'incidence de ces événements. Des développements imprévus attribuables aux marchés financiers et à l'environnement réglementaire pourraient également avoir des répercussions négatives sur les résultats financiers de la société.

La société a tenu compte de ces événements et de leurs effets lorsqu'elle a appliqué les techniques de mesure pour les estimations comptables clés et les jugements fournis à la note 2 (c). L'incidence potentielle sur les résultats financiers de la société des fluctuations sur le marché boursier et les taux d'intérêt sont fournis à la note 28 (a).

29. Acquisition d'entreprises

Le 10 mars 2022, la société a acquis 100 % des parts de six cabinets de services financiers et les a fusionnés en une filiale en propriété exclusive de l'Empire Vie sous le nom de Financière TruStone inc. (« Financière TruStone »). Les six cabinets acquis sont Life Management Financial Group Ltd., LMF Investor Services Inc., Paradigm Financial Advisors (North) Inc., Paradigm Financial Advisors Inc., Dwight Goertz & Associates Insurance Agency Limited et Pacific Place Financial Services Inc. Cette acquisition soutient l'engagement de la société à faciliter l'accès à des conseils financiers indépendants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le montant de la contrepartie totale pour l'acquisition complète de la Financière TruStone de 57 910 \$ a été payé au comptant. Le prix d'achat se compose principalement d'un écart d'acquisition et d'immobilisations incorporelles, qui incluent des relations avec les clients et les distributeurs, ainsi qu'une entente de non-concurrence.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge :

Au	10 mars 2022
Immobilisations incorporelles	32 500 \$
Autres actifs nets	945
Total des actifs identifiables à la juste valeur	33 445
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition (note 8)	24 465
Contrepartie totale	57 910 \$

Les justes valeurs des actifs identifiables et des passifs pourraient être améliorées et rajustées afin de tenir compte de toute nouvelle information concernant les faits et les circonstances qui existaient lors de l'acquisition durant la période de mesure.

30. Évènements subséquents

(a) Émission de débentures

Le 13 janvier 2023, la société a émis des débentures non garanties d'une valeur nominale de 200 millions de dollars venant à échéance le 13 janvier 2033. La société affectera le produit net de l'émission à son capital réglementaire et à ses affaires générales, ce qui pourrait comprendre le remboursement d'une dette impayée.

Le taux d'intérêt du 13 janvier 2023 au 13 janvier 2028 est de 5,503 % payable semestriellement jusqu'à la date de rajustement d'intérêt, soit le 13 janvier 2028. Le taux d'intérêt du 13 janvier 2028 au 13 janvier 2033 est le taux quotidien composé des opérations de pensions à un jour plus 2,26 %, payable trimestriellement.

La société pourrait demander le rachat des débentures en tout temps après le 13 janvier 2028, sous réserve de l'approbation écrite préalable du BSIF.

Les débentures sont subordonnées en droit de remboursement à la totalité des passifs des contrats d'assurance de la société et à toute dette de premier rang de la société.

(b) Rachat de débentures

Le 7 février 2023, la société a annoncé son intention de racheter, le 15 mars 2023 (la « date de rachat »), la totalité de ses débentures subordonnées non garanties en circulation de 200 millions de dollars à 3,664 %, de série 2017-1, venant à échéance le 15 mars 2028 (les « titres »). La société transmettra un avis aux porteurs de titres conformément aux dispositions prévues dans l'acte de fiducie connexe. L'intérêt sur les titres cessera de courir à compter de la date de rachat.

Le rachat a été approuvé par le BSIF.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent sont classés comme étant disponibles à la vente.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. Elle élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs.

Autres éléments du résultat global

Les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le compte capital et excédent, sont présentés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit ou la perte qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Les réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont également présentées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de bénéfices représente le profit que l'Empire Vie s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats correspondent aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations de l'Empire Vie en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

Bénéfices relatifs à l'excédent

Cette composante des sources de bénéfices représente les bénéfices avant impôts réalisés sur le capital des actionnaires et l'excédent.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)

Le principal organisme de réglementation qui régit les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale au Canada. La mission du BSIF est de protéger les titulaires de polices, les déposants et les participants de régimes de retraite de pertes indues.

Cumul des autres éléments du résultat global

Une composante distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices qui inclut les profits et les pertes nets latents sur les titres disponibles à la vente, les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie non amortis et les profits et pertes de change latents sur conversion, ainsi que la réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces éléments sont constatés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à une société d'assurance vie. Les nouvelles affaires peuvent toutefois avoir un effet positif ou négatif sur les bénéfices au point de vente. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions actuarielles au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent des frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

Institut canadien des actuaires (ICA)

Organisme national des professionnels canadiens en actuariat, l'ICA entend servir le public en s'assurant que ses membres offrent des services et des conseils d'actuariat de la plus haute qualité. L'ICA s'assure que les services actuariels offerts par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues et aide les actuaires canadiens à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)

L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de contrôle de la qualité pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Marché actif

Un marché actif est un marché dans lequel les éléments négociés sont homogènes, des acheteurs et des vendeurs consentants peuvent normalement être trouvés à tout moment et les prix sont mis à la disposition du public.

Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)

La méthode prescrite pour l'évaluation des passifs des contrats au Canada. La MCAB est une évaluation prospective qui utilise la prime brute complète d'une police, l'estimation des charges et des obligations au titre de la police, les hypothèses courantes relatives aux résultats attendus, plus une marge pour les écarts défavorables, ainsi que des vérifications de scénarios pour évaluer le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification d'un produit, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif, etc.), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions actuarielles pour les affaires en vigueur.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à affecter les produits ou charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Normes comptables internationales adoptées au Canada le 1^{er} janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Polices avec participation

Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent du compte des participations. Le montant et le moment du versement des participations est à la discrétion de la société et tient compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Il s'agit d'une mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour toucher les bénéfices.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)

Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur. Ce test est l'un des nombreux indicateurs qu'utilise le BSIF pour évaluer la situation financière d'un assureur. Le ratio du TSAV correspond au ratio des éléments de capital admissibles par rapport au coussin de solvabilité de base, chacun étant calculé selon les lignes directrices du BSIF.

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

États financiers consolidés de 2022 de l'Empire Vie

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited et est en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les produits et services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils se constituent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, notamment les notations courantes et les plus récents résultats financiers.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Compagnie Trust TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto ON M5H 4H1
Téléphone : 416 682-3860
Sans frais : 1 800 387-0825
www.tsxtrust.com

Inscription à la Bourse

Actions privilégiées, série 1 EML.PR.A

Politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit

Si vous avez une plainte à formuler en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes ou l'audit ou des préoccupations touchant des points discutables de ces aspects, veuillez transmettre votre plainte ou vos préoccupations par écrit à :

M. John Brierley
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8
Courriel : jfbrierley@sympatico.ca
Téléphone : 905 338-7290

Vous pouvez transmettre votre plainte ou vos préoccupations de façon anonyme. La société en garantit la confidentialité et les traitera selon sa politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
www.empire.ca info@empire.ca

